

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

<b>Collectif</b>	المفقودون DISPARUS
des	وين DISPARUS المفقودون
<b>familles</b>	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	ت DISPARUS المفقودون
<b>disparu(e)s</b>	ال DISPARUS المفقودون
en	ت DISPARUS المفقودون
<b>Algérie</b>	المفقودون DISPARUS

## REVUE DE PRESSE

Décembre 2017

## Sommaire

Slate.fr, 01.12.2017, Pourquoi l'Espagne a-t-elle tant de mal à faire face à son passé franquiste.....	01
El watan, 03.12.2017, Harcèlement sexuel à Sonelgaz : Les langues se délient.	09
El khabar, 05.12.2017, الحرس البلدي يهددون بالنزول من جديد إلى الشارع.....	11
El watan, 05.12.2017, Affaire des magistrats faussaires, Mellouk continue à réclamer justice.....	12
El watan, 06.12.2018, Guerre de libération, Des commissions pour le recensement des disparus.....	14
Huffpostmaghreb, 07.12.2017, La wilaya de Bejaia interdit à la LADDH de célébrer la journée mondiale des droits de l'homme.....	16
Liberté, 09.12.2018, ETUDE D'AMNESTY INTERNATIONAL ALGÉRIE SUR LES DÉPASSEMENTS DANS LA PRESSE ÉCRITE, 54,74% des cas sont des incitations à la haine.....	17
Liberté, 09.12.2017, 6E FORUM DES DROITS HUMAINS DE LA LADDH À BEJAÏA, Le niet non motivé de la wilaya.....	19
Tsa-algerie, 09.12.2017, Droits de l'Homme : « Les autorités doivent lever toutes les restrictions ».....	21
Tsa-algerie, 09.12.2017, Ali Yahia Abdennour écrit son « Testament pour les libertés.....	22
El khabar, 09.12.2017, رابطة حقوق الإنسان ترسم صورة قاتمة.....	24
L'expression, 10.12.2017, FORUM DE LA LADDH, La 6e Édition ouverte malgré l'interdiction.....	26
El watan, 10.12.2017, Anniversaire de la déclaration des droits de l'homme, Une énième interdiction à Béjaïa.....	27
Liberté, 10.12.2017, DJILALI SOFIANE REÇOIT LES ASSOCIATIONS DES FAMILLES DE DISPARUS, “Le cinquième mandat est une atteinte à la Constitution”.....	29
El watan, 10.12.2017, Elles ont tenu un rassemblement à Constantine, Les familles des disparus reviennent à la charge.....	31
Liberté, 10.12.2017, ME ZEHOUANE RÉAGIT À L'INTERDICTION DU 6E FORUM DE BÉJAÏA, Appel à un débat national sur les droits de l'Homme....	33
Liberté, 10.12.2017, LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN ALGÉRIE DÉBATTUE À ORAN, “Une véritable réforme de la justice, socle de toute démocratie”.....	35
Liberté, 10.12.2017, LA LADDH TIRE LA SONNETTE D'ALARME, “Les droits de l'Homme sont considérés comme des activités subversives”.....	37
Liberté, 10.12.2017, SITUATION POLITIQUE DU PAYS, ÉTAT DES LIBERTÉS ET POUVOIR, Le testament d'Ali-Yahia Abdennour.....	38
El watan, 10.12.2017, CONTRIBUTIONS, Mon testament pour les libertés.....	39
El watan, 11.12.2017, Situation des droits de l'homme, La LADDH appelle à la levée des restrictions sur les libertés.....	46
Algerie360, 11.12.2017, «Un rapport sera présenté au Chef de l'Etat avant le 6	

janvier».....	48
L'expression, 20.12.2017, Près de 70.000 sans-papiers algériens attendent leur expulsion d'Europe.....	50
Liberté, 24.12.2017, MALGRÉ LA DÉCISION DE LA JUSTICE QUI L'A RELAXÉ, Magistrats faussaires : Mellouk refuse le silence.....	51
Liberté, 24.12.2017, LE RAJ ORGANISE UNE RENCONTRE NATIONALE SUR LA MIGRATION, "Il faut traiter le mal à la racine".....	53

Slate.fr, 01.12.2017, Pourquoi l'Espagne a-t-elle tant de mal à faire face à son passé franquiste?



Plus de 40 ans après la mort de Franco, son héritage continue de diviser l'Espagne, tiraillée entre des familles de victimes en quête de reconnaissance et des nostalgiques du régime.

Le 2 novembre dernier, le projet initié par la maire de Madrid de renommer 52 rues rendant hommage au franquisme dans la capitale était suspendu juridiquement, suite à une plainte déposée par la Fondation Francisco Franco.

Cet évènement, qui peut sembler à bien des égards surréaliste, renseigne sur deux aspects essentiels du conflit mémoriel espagnol: le fait qu'il existe dans le pays une fondation chargée de veiller au souvenir du dictateur, mais aussi que près de 42 ans jour pour jour après la mort de ce dernier, les symboles franquistes persistent dans l'espace urbain et le quotidien des Espagnols.

### **Fin de non-recevoir pour les familles des victimes**

Ainsi, en Espagne, plus d'un millier de rues affichent encore les noms des haut-gradés et «héros du franquisme», tandis que plus de 300 plaques et monuments continuent d'honorer directement Franco et le fondateur du mouvement fasciste espagnol de la Phalange, José Antonio Primo de Rivera. Fait non moins choquant, il existe encore plus de 80 établissements scolaires nommés d'après des personnalités liées au franquisme, anciens ministres et hauts responsables.

Une toponymie figée dans un passé particulièrement sulfureux, qui ne représente que la face visible d'un travail de mémoire laissé au point mort. L'Espagne, qui détient ainsi le triste record mondial du plus grand nombre de disparitions forcées après le Cambodge, n'a en effet toujours pas entrepris de travail effectif de mémoire et de réparation auprès des victimes du franquisme: plus de 120.000 personnes jetées dans des fosses communes durant la guerre civile, pour

lesquelles des associations de familles de victimes militent afin d'obtenir réparation, en vain.

Une même fin de non-recevoir est opposée à la cause des «bébés volés», ces enfants enlevés pour être donnés ou vendus à des familles adhérant aux valeurs du national-catholicisme de Franco. Une pratique vieille comme le régime, maintenue jusque sous la démocratie, et qui aurait pu toucher, selon les associations de familles concernées, près de 300.000 enfants entre 1939 et la fin des années 1980.

Alors que certains pays comme l'Allemagne ont depuis longtemps réalisé leur devoir de mémoire, et à l'heure où les États-Unis commencent petit à petit à remettre en question leur passé esclavagiste, l'Espagne en est ainsi à son troisième avertissement du Haut commissaire des droits de l'homme des Nations Unies, qui l'intime à mettre en place un plan de réparation pour les victimes du franquisme.

Pourquoi le pays a-t-il tellement de mal à faire face à cet épisode de son passé récent?

### **Annésie et amnistie**

Pour mieux cerner cette exception mémorielle espagnole, il est nécessaire de revenir à l'étape de la transition démocratique. Cette période, qui s'ouvre à la mort de Franco, va jeter les bases d'un changement politique issu d'une négociation complexe entre les secteurs réformistes du franquisme et les forces modérées de l'opposition démocratique.

En 1977, les élites franquistes acceptent ainsi l'ouverture vers la démocratie en échange d'une amnistie politique, ainsi que le rappelle Ariel Dulitsky, membre du groupe de travail des Nations Unies ayant participé à la rédaction du premier rapport rappelant l'Espagne à l'ordre sur son manque de politique mémorielle: *«L'Espagne s'est transformée en un État démocratique, et cette transformation s'est en partie opérée sur la base de ne pas avoir réalisé de travail de mémoire, de justice, ni de réparation adéquate pour les victimes de la dictature franquiste.»*

Une particularité ibérique que l'anthropologue José Mansilla analyse de la sorte: *«Quand meurt le dictateur, s'opère une transition qui ne comprend aucun mouvement de négociation. Ce qui laisse beaucoup de choses en suspens. L'une d'entre elles est justement la mémoire positive de ce que fut le passé franquiste.»*

De fait, aucune condamnation, ni aucun procès du franquisme n'aura lieu. Au contraire, pour asseoir le processus de transition, les élites politiques vont alors concevoir un outil législatif qui, s'il est censé garantir la paix sociale, entrave par la réciproque tout travail de mémoire.

Dans un de ses articles sur les dynamiques de transmission du passé, Paloma Aguilar, professeure de sciences politiques et de sociologie à l'UNED, en explique les contours: *«La première loi adoptée par le nouveau parlement démocratique fut une loi d'amnistie. Tout en libérant les quelques prisonniers politiques restant de l'ère franquiste, et en fournissant des pensions à certaines des victimes du franquisme, elle a également gracié les violations commises par les officiers de la dictature»*, écrit la chercheuse, spécialiste des conflits mémoriels espagnols.

Votée en 1977, cette loi d'amnistie est toujours en vigueur en Espagne. Elle constitue actuellement le principal obstacle sur lequel viennent buter les familles des victimes, désormais contraintes d'aller chercher justice en Argentine, où reste actuellement ouvert l'unique processus judiciaire contre les crimes franquistes.

C'est par ailleurs le recours à ce même texte qui a permis à la Fondation Francisco Franco de suspendre judiciairement le changement des noms de rues madrilènes.

### **Puissant traumatisme générationnel**

Le pardon des bourreaux, inscrit dans la loi, a ainsi précédé et annihilé tout acte de contrition. Mais ce refus de toucher au passé franquiste n'est pas uniquement le fait des politiques. À la mort de Franco, la société espagnole craint également de se lancer dans ce nécessaire devoir de mémoire.

Des motivations sociologiques que décrypte Paloma Aguilar: *«La décision des élites politiques de l'époque de n'appliquer aucune mesure pour rétablir la vérité, la justice ou la réparation symbolique, fut néanmoins largement soutenue par la société espagnole, qui, à cette époque, craignait fortement la recrudescence d'un conflit comme la guerre civile.»*

Un traumatisme encore profond de la part des générations ayant connu la guerre et qui se serait en partie transmis à la génération suivante. Y compris aux plus politisés, comme Neus, 60 ans, militante catalane depuis les années 1980 pour le droit à la mémoire en Espagne: *«Je me souviens très bien être allée voter la Constitution espagnole en 1978 avec mes parents, la peur au ventre. On a voté oui, sans broncher. Nous avons trop peur que le franquisme revienne.»*

Durant la transition, les traumatismes éclipsent ainsi les désirs de mémoire. D'autre part, la chape de plomb et le silence imposé enterrent, pour un temps du moins, les revendications des victimes. Paloma Aguilar poursuit: *«La répression extrême subie par le camp défait pendant la dictature et la stigmatisation sociale associée au fait d'être considéré comme un "perdant" de la guerre, expliquent pourquoi de nombreuses familles espagnoles ont choisi de garder le silence après la guerre sur le passé.»*

D'autres, traumatisés par la violence et la disparition de proches, garderont le doute que la répression ait réellement existé. Un traumatisme que racontent certains militants pour le droit à la mémoire comme Maïté, petite-fille d'un républicain fusillé: *«Lorsque ma mère a vu le nom de son père sur le monument que nous avons fait ériger dans notre village, elle m'a avoué n'avoir réalisé que ce dernier n'avait réellement existé que ce jour-là. Auparavant, il était resté un fantôme pour elle.»*

De multiples niveaux de conflits sont ainsi à l'œuvre dans les processus mémoriels en Espagne. Une première fracture oppose les Espagnols exigeant un devoir de mémoire et une partie de leurs concitoyens qui, en l'absence de consensus politique sur les aspects néfastes du régime, continuent de percevoir les symboles franquistes comme un élément neutre, voire positif de leur histoire passée. À cette profonde fracture mémorielle s'ajoute un deuxième niveau de

conflit, à l'œuvre au sein même du groupe en attente d'un devoir de mémoire de l'État.

*«La deuxième génération interprète parfois les initiatives audacieuses de la troisième génération comme une attaque à sa propre inaction et considère que sa progéniture –qui est beaucoup plus critique face au processus de démocratisation– ne reconnaît pas leur contribution cruciale à la stabilisation de la démocratie espagnole»,* note Paloma Aguilar.

### **Une loi de mémoire historique trop faible**

Ces traumatismes complexes suffisent-ils à expliquer qu'entre 1977 et 2017, aucune réelle politique n'ait réussi à émerger? Dans le cas des symboles franquistes, le travail de mémoire s'est heurté en outre à la faiblesse d'un autre outil législatif: la loi de mémoire historique, votée en 2007 sous le mandat du socialiste José Luis Zapatero.

Si cette loi fixe le retrait *«des écus, insignes, plaques et autres objets ou mentions commémoratives exaltant le soulèvement militaire, la guerre civile ou la répression de la dictature»* des édifices publics, elle ne prévoit son application que lorsque ce retrait n'entre pas en *«opposition avec des raisons artistiques, architecturales ou artistico-religieuses»* des monuments.

Des limitations que n'ont jamais cessé d'exploiter les plus fervents défenseurs du passé franquiste de l'Espagne. De fait, la loi de mémoire historique de 2007 – qui prévoit également la dépolitisation du Valle de los Caídos, monument démesuré à la gloire du franquisme où est encore enterré le dictateur– n'est pas appliquée dans environ 150 municipalités espagnoles.

Eduardo Ranz, avocat madrilène qui se dédie depuis 2015 à attaquer judiciairement les mairies ne débaptisant pas leurs rues et monuments franquistes, revient sur les limites du texte: *«La loi même ne prévoit pas de sanction ni de délais précis d'application pour le changement de nom des rues. Certains maires et évêques qui ne sont pas d'accord avec son contenu ont donc tout simplement décidé de ne pas la respecter.»*

Pour Ranz, qui fait partie d'un groupe de travail pour une réforme du projet de loi de mémoire historique auquel se sont récemment joints les socialistes espagnols, l'absence de politique mémorielle en Espagne est avant tout un problème politique. *«Pour que la volonté politique soit réelle, il faut une bonne régularisation juridique et une ligne budgétaire. En Espagne, aucune de ces deux choses n'existe.»*

Depuis 2011 et l'arrivée au pouvoir du Parti populaire de Mariano Rajoy, les faibles budgets accordés à la mémoire historique dans le cadre de la loi de 2007 ont en effet été drastiquement réduits, puis totalement supprimés.

### **Terrain politique miné**

En réalité, la question du devoir de mémoire est depuis toujours un terrain miné pour les deux acteurs historiques du bipartisme espagnol: le PSOE (socialistes espagnols) et le Parti populaire. Ce dernier, héritier d'Alliance Populaire, formation fondée par des anciens ministres de Franco, entretient toujours des liens biographiques avec l'ancien appareil franquiste et n'a donc aucun intérêt à agiter un passé sulfureux. Les socialistes, après un silence complice durant la transition, portent désormais le stigmate d'une politique mémorielle trop faible, non appliquée et non dotée financièrement.

Face aux acteurs historiques, les deux nouveaux partis censés marquer la régénération démocratique espagnole semblent jouer une variation de cette incapacité à se saisir de la problématique du passé franquiste. À gauche, Podemos ne dispose pas d'appui suffisant pour imposer un agenda pourtant audacieux sur les questions de mémoire. Ciudadanos, nouveau centre libéral en voie d'extrême-droitisation express –comme l'explicite son constant recours à l'argument du nationalisme espagnol durant la crise catalane (au point de faire réagir y compris la droite du Parti populaire dans des régions comme le Pays basque)–, s'inscrit dans le discours sacralisé durant la transition de «ne pas rouvrir les blessures du passé».

Dans cette inertie politique vis-à-vis des questions mémorielles, les derniers épisodes des violences policières en Catalogne ont eu tôt fait de réactiver

l'argument d'un franquisme immortel, plus que jamais incarné en son héritier naturel, le Parti populaire.

Pour l'écrivain Isaac Rosa, auteur d'un roman sur le tabou mémoriel ayant touché la génération née sous la transition, l'impossibilité à construire des politiques de mémoire doit cependant dépasser cette lecture: *«En Espagne, il n'y a plus de franquisme, ce qui reste est une démocratie insuffisante. Il faut désormais exiger d'une ou deux générations de dirigeants, qui n'ont jamais participé au régime de Franco et dont toute la carrière politique s'est déroulée après le franquisme, de prendre leurs responsabilités.»*

Une posture de revendication délicate pour la société espagnole qui, en l'absence de consensus clair sur la période franquiste, continue d'être divisée sur le sujet. Une étude menée en 2008 sur la perception de la loi de mémoire historique mettait ainsi particulièrement en relief ces divergences d'opinion. Ainsi, sur l'ensemble des participants, seuls 18% des répondants entre 18 et 24 ans avait une image négative de la loi *«parce qu'elle raviverait de vieilles rancunes»*. Les répondants âgés de plus de 65 ans étaient quant à eux 43% à adhérer à cette idée. Une génération encore attachée au mythe de la «transition démocratique idéale» qui s'est largement exportée à l'étranger et explique en partie la surprise qu'ont généré les soubresauts de violence et la politique autoritaire face à la récente rébellion catalane.

### **Redéfinir ou détruire**

Reste que certaines décisions, même symboliques, semblent amorcer un changement à venir. Comme le vote par les députés, en mai dernier au Congrès, d'un texte demandant au gouvernement l'exhumation du corps de Franco de son mausolée franquiste.

Adopté à l'écrasante majorité, en dépit de l'abstention attendue du Parti populaire, ce texte, bien que sans aucune obligation contraignante, a été perçu comme *«affichant une charge morale très importante»* par certains observateurs, tels qu'Eduardo Ranz.

Mais une fois de plus, et à travers cet exemple paradigmatique du conflit mémoriel espagnol, s'expriment encore de nombreuses hésitations. Que faire en

effet d'un vestige aussi complexe que le tombeau d'un dictateur non condamné, ni de son vivant, ni après sa mort? Là encore, la question soulève un conflit interne, y compris dans les rangs de ceux qui défendent le devoir de mémoire envers les victimes du franquisme.

*«C'est un lieu qui n'aurait jamais dû exister mais il faut désormais le redéfinir, expliquer qui l'a construit, comme cela a été fait à Auschwitz ou à Mauthausen»,* défend Eduardo Ranz.

Un travail de mise en perspective historique qui apparaît difficile aux yeux de l'anthropologue et spécialiste des conflits urbains, José Mansilla: *«Redéfinir un lieu avec une racine symbolique si puissante reste très difficile. En le faisant, nous ferions ce que nous avons toujours fait avec le franquisme: réactiver cet accord qui consiste à dire que tout ne fut pas complètement mauvais.»*

De fait, nombreux sont ceux qui prennent ainsi position pour l'éradication pure et simple de ce symbole suprême du franquisme, comme l'auteur Isaac Rosa: *«Convertir le plus grand monument franquiste en monument démocratique serait une victoire posthume pour le dictateur. Cela peut paraître drastique, mais je suis pour sa destruction. Sa valeur historique possible est trop contaminée par sa signification: ce sera toujours un monument fasciste, quel que soit le nombre de panneaux explicatifs qui y seront placés.»*

Un débat qui incarne à la perfection la relation complexe que continue d'entretenir l'Espagne envers son passé. Et qui tant qu'elle ne l'aura pas résolu, peinera à construire des références démocratiques reconnues par tous dans son futur.

**Laura Guien**

El watan, 03.12.2017, Harcèlement sexuel à Sonelgaz : Les langues se délient,



**Quelques jours seulement après la célébration de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un nouveau scandale retentit.**

Il s'agit de harcèlement sexuel contre des employées du groupe Sonelgaz (Société nationale de l'électricité et du gaz). Le Syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz (Snategs) et la Coordination nationale des agents de sécurité et de protection, affiliée à ce syndicat, dénoncent, à travers un communiqué, un chantage sexuel perpétré sur de jeunes employées recrutées sous contrat à durée déterminée.

En effet, selon Raouf Mellal, président du Snategs, ce n'est pas la première fois que ce syndicat dénonce ce type de violence envers les femmes, lesquelles représentent 16% de l'effectif total de Sonelgaz, qui emploie aujourd'hui 90 000 personnes. «Sur ce taux, ce sont les agents d'accueil, dont la majorité sont des femmes, qui sont les plus touchées par ce type de violence et de chantage. Elles sont au nombre de 3000, dont 70% sont recrutées sous CDD.

Cette précarité de leur emploi les rend toutes vulnérables devant les avances de leurs responsables hiérarchiques, tous des hommes. Une pression morale et des chantages sexuels sont pratiqués en contrepartie de contrats plus avantageux, soit des contrats à durée indéterminée (CDI).

Même les femmes mariées ne sont pas épargnées», explique-t-il avant de donner le chiffre provisoire de 70, cas recensés jusqu'à aujourd'hui, de femmes victimes de ce type de violence dans leur lieu de travail au sein de cette entreprise étatique. «Le chiffre est faible, étant donné que ce sujet est tabou.

Soucieuses de leur image sociale, les femmes, malgré leur statut de victimes, ont tendance à avoir peur de la dénonciation. Malgré les textes de loi qui existent, il faut que le regard de la société change envers ces femmes qui ne sont autres que

des victimes et surtout évite d'en juger les plus courageuses, telle Sarah, l'employée de Sonelgaz de Annaba», ajoute-t-il.

Pour rappel, l'affaire de cette employée, membre de la commission femme du Snategs, remonte à la fin de l'année dernière, où cette employée a dénoncé les chantages sexuels de son responsable et a osé déposer plainte auprès de la direction générale de Sonelgaz. Cette dernière a traduit la victime en conseil de discipline, qui a abouti à son licenciement. Epaulée par le syndicat, cette dernière finit par avoir gain de cause et voir son harceleur sanctionné.

La Coordination nationale des agents de sécurité et de protection ne cache pas son intention de saisir la justice pour mettre un terme à ce type de violence. Signalons que plusieurs actions ont déjà été menées par le Snategs, dont des grèves et des mouvements de protestation. Nos tentatives pour contacter la direction de Sonelgaz n'ont pas abouti.

Pour sa part, Yamina Maghraoui, présidente du comité des femmes travailleuses du Snapap (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), a indiqué lors d'une rencontre-débat organisée, hier, sur la violence envers les femmes en milieu de travail, que 35% des femmes travailleuses sont harcelées.

Ce chiffre émanant d'une étude réalisée par ce comité en 2014 est probablement en hausse. «Durant notre rencontre-débat, nous avons donné la parole à plusieurs femmes qui ont chacune raconté leur histoire, qui souvent finit mal. Elles se retrouvent au cœur de jugements hâtifs de la société et un mari ou une famille qui ne protègent et ne défendent pas ou pas assez la femme victime de violences, encore moins de violence sexuelle.

Parmi les témoignages les plus poignants, il y avait ceux de 3 femmes harcelées, dont les relations familiales et conjugales ont été perturbées au point où même le divorce a été frôlé», abonde-t-elle avant d'annoncer un plan d'action et un plaidoyer en voie de réalisation pour faire face à ce type de violences faites aux femmes, notamment dans le milieu professionnel. Deux cellules d'écoute ont également été installées dans les wilayas d'Alger et Oran.

Asma Bersali

الحرس البلدي يهددون بالنزول من جديد إلى الشارع, 05.12.2017, El khabar



كشفت المنسق الوطني للحرس البلدي، حكيم شعيب، لـ"الخبر"، أن القاعدة تعرف "غليانا" واحتقاناً كبيرين، بسبب عدم تجسيد الوعود المتعلقة بالزيادة في معاشات الأعوان المتقاعدين، وكييل بعض الولاية بمكيالين حول تخصيص نسبة من السكن لهم خاصة بالجزائر العاصمة.

وجاء تصريح المنسق الوطني بعد رفع أعوان "مشطوبيين" شكاوى إلى الوصاية، طالبوا فيها بحقوقهم وتسوية قضية شطبهم وحرمانهم من الاستفادة من أي منحة، بحجة ارتكابهم أخطاء مهنية، تمت معاقبتهم عليها في مجالس تأديبية لم يحضرها غالبيتهم.

وأكد شعيب حكيم، في هذا السياق، أنهم تلقوا الوعود بالنظر في ملف المشطوبيين، وأنه سوف تدرس ملفاتهم كل على حدة، وأن الزيادة في منحة التقاعد ستتحسن، وذلك سيكون في غضون أسابيع محسوبة فقط، لكن ذلك لم يحصل إلى غاية الساعة.

وأمام هذا التماطل، كما وصفه المنسق الوطني، قال إن الأعوان لا يستبعدون في ظل هذه المعطيات العودة من جديد والاحتجاج بشكل سلمي وحضاري.

ب. رحيم

El watan, 05.12.2017, Affaire des magistrats faussaires, Mellouk continue à réclamer justice

En dépit de la relaxe prononcée par la cour d'Alger en sa faveur, Benyoucef Mellouk, celui qui avait fait éclater, au début de l'année 1992, le scandale des magistrats faussaires, continue à réclamer justice. Pour lui, cette décision le renforce dans sa volonté de poursuivre son combat, mais aussi à se faire réhabiliter...

Après 18 ans de tracasseries judiciaires, marquées tantôt par des passages en prison, tantôt par des condamnations à des peines de prison, Benyoucef Mellouk, l'auteur du scandale des magistrats faussaires, relaxé récemment par la cour d'Alger, reste convaincu de la «nécessité» de poursuivre son combat pour la vérité. La décision de la cour, dit-il, «n'a aucune importance» dans la mesure où «elle a mis fin à une machine répressive sans pour autant me rendre justice». «Cette affaire pèse lourdement sur ma vie depuis 1992.

Moi, je n'ai fait que dénoncer la mafia politico-financière à travers ce grand scandale des magistrats faussaires, qui ont présenté de fausses attestations de membres de l'ALN pour intégrer les rangs de la magistrature. A l'époque, j'avais recensé 520 dossiers avec preuves à l'appui, que j'ai d'ailleurs remis au procureur général Abdelmalek Sayah, en présence de son adjoint.

En mars 1992, un juge d'instruction a été désigné pour mener l'instruction. Depuis, ces magistrats n'ont jamais été inquiétés, tout simplement parce que parmi eux se trouvaient de nombreuses personnalités bien placées. En récompense pour mon travail, j'ai été poursuivi, incarcéré et condamné à des peines de prison. J'ai passé 26 ans entre les tribunaux et les cours.

Ma vie a été un cauchemar et ma famille vivait l'enfer avec moi. Mais ceux que j'ai dévoilés vivent le plus normalement du monde. Bon nombre d'entre eux ont leurs enfants dans les rouages de la magistrature et qui m'accostent à chaque fois, sur ce dossier», lance notre interlocuteur. Infatigable, il ne compte pas baisser les bras. «Je continuerai mon combat pour que les documents en ma possession soient largement diffusés.»

Revenant à la plainte pour diffamation, déposée en 1999 par l'ancien ministre des Moudjahidine, Mohamed Djeghaba, contre Benyoucef Mellouk, et qui a abouti, 18 ans après, à une relaxe, notre interlocuteur s'est déclaré «surpris» par l'information, lorsqu'une journaliste la lui a annoncée par téléphone. «Ni moi ni mon avocat n'avions été convoqués pour entendre cette décision étonnante, qui à

mon avis a été prise pour calmer les esprits. Je ne comprends pas pourquoi nous ne sommes pas convoqués aux audiences.

Le 12 novembre dernier le juge avait rapidement examiné le dossier, avant de demander une enquête complémentaire. Le 28 du même mois, il décide de la relaxe. A aucun moment, nous n'avons été informés pour être présents ou entendus. Mieux encore. Lorsque je suis allé retiré le dernier arrêt de la cour d'Alger, les greffiers ont refusé catégoriquement de me le remettre.

Ils m'ont dit qu'ils avaient reçu une instruction du procureur général. J'ai informé mon avocat, lequel a été le récupérer», révèle Mellouk. Il persiste à affirmer que l'affaire des magistrats faussaires «ne peut être close», avec la relaxe dont il a bénéficié. «Cette décision prouve au moins que ce que j'ai dit est vrai et qu'il n'y a aucune diffamation.

Ce qui me renforce dans ma volonté de continuer le combat. A cause de cette affaire, ma carrière de plus de 30 ans en tant que cadre du secteur de la justice a été stoppée net. Le ministère de la Justice ne m'a pas notifié l'arrêté interministériel de ma mise à la retraite dans le cadre de la loi sur les Moudjahidine. N'était ma petite pension d'ancien moudjahid, je ne sais pas ce que je serais devenu. Rien que pour cette situation, je ne peux arrêter de clamer justice», déclare Mellouk, qui visiblement ne veut pas enterrer sa hache de guerre contre les magistrats faussaires.

Salima Tlemçani

El watan, 06.12.2018, Guerre de libération, Des commissions pour le recensement des disparus,

Les disparus algériens durant la Guerre de Libération se comptent par milliers.

Dans le discours prononcé à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution d'Ahmed Zabana, guillotiné le 19 juin 1956, le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a indiqué que le travail des commissions chargées du recensement des disparus a abouti au dénombrement de 2000 cas. Le chiffre est autrement plus important. «Il n'y a pas une famille algérienne qui n'a pas un ou deux disparus. Des sources parlent de milliers de disparus, y compris en France où 200 cas ont été enregistrés durant la journée du 17 Octobre 1961. Dans les camps de concentration ouverts par la France, il y avait deux millions de personnes, soit 20% de la population.

Des détenus essayaient parfois de s'enfuir et mouraient dans leurs tentatives d'évasion», indique le chercheur et journaliste Mountasser Oubetroune. Lors de la Bataille d'Alger, 3024 personnes disparues ont été recensées. Le chiffre s'appuie sur les assignations à résidence imposées aux Algériens par le secrétaire général de la préfecture d'Alger, Paul Teitgen, qui a fini par démissionner pour dénoncer les atrocités commises par les militaires. «Les disparus recensés par Teitgen, c'était pour une seule ville, Alger, et pour une courte période, entre février et mars», constate le chercheur, qui fait remarquer qu'un autre document donne un chiffre plus important : 60 000 disparus pour la même période. L'un des disparus les plus connus de la Révolution est Maurice Audin, assassiné en juin 1957 et dont le corps n'a jamais été retrouvé. La femme du mathématicien disparu, Josette, s'est adressée aux présidents français successifs.

Sarkozy n'a pas donné de suite à sa lettre. Hollande reconnaît que le défunt est mort en détention. Mais sans autre engagement. Avec l'élection de Macron, un groupe de personnalités avait adressé une lettre au président élu pour permettre de mettre à disposition de la famille les documents mentionnés dans le message de son prédécesseur. «Ils n'ont pas tenu parole», regrette Oubetroune, qui affirme que les amis du défunt réclament les coordonnées exactes du lieu de l'enterrement d'Audin pour permettre de le réinhumer dans la dignité et à sa famille de faire son deuil. Le chercheur dénonce l'attitude des autorités algériennes qui «n'ont pas demandé des comptes aux Français sur ce chapitre de la guerre». La coopération de la partie française devrait permettre de retrouver

les corps de milliers de martyrs disparus, parmi lesquels les Lotfi, Bougara, Tébessi...

Nadir Iddir

Huffpostmaghreb, 07.12.2017, La wilaya de Bejaia interdit à la LADDH de célébrer la journée mondiale des droits de l'homme,



La section de Bejaia de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme s'est vu opposer un refus cinglant a sa demande d'autorisation d'organiser plusieurs conférences à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des droits de l'homme. La wilaya a transmis par écrit son interdiction a la Ligue qui l'a rendu public. La LADDH, de con cote, a annoncé qu'elle ne s'en tiendra pas a l'interdiction par les autorités et qu'elle maintiendra les initiatives programmées.

WILAYA DE BEJAIA  
Direction de la Réglementation  
et des affaires Générales  
Service de la réglementation Générale  
Bureau des Election et association  
N° /D.R.A.G/S.R.G/B.A.E  
2997

**Le Wali de la Wilaya de Béjaia**  
**A**  
**Monsieur, Hocine BOUMEDJANE**  
**responsable du Centre de Documentation**  
**en droit de l'Homme**

**OBJET ; A/S demande de tenue d'une réunion publique**

*En réponse à votre demande relative à l'organisation d'une journée consacrée à la célébration du 69<sup>ème</sup> anniversaire des droits de l'homme, le 09 décembre 2017, au niveau de la maison de la culture de Béjaia , J'ai le regret de vous faire part de mon avis défavorable quant à la tenue de cette manifestation.*

*Veillez agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées*

**LE WALI**  
الولاية العامة  
بجاية  
مدير الشؤون العامة  
مدير الشؤون العامة  
LADDH

Liberté, 09.12.2018, ETUDE D'AMNESTY INTERNATIONAL ALGÉRIE SUR LES DÉPASSEMENTS DANS LA PRESSE ÉCRITE, 54,74% des cas sont des incitations à la haine,



A la faveur d'un atelier de formation organisé jeudi dernier au siège d'Amnesty International Algérie, à Alger, des journalistes de différents médias nationaux ont eu à découvrir et comprendre les mécanismes et la portée du discours journalistique, lorsque celui-ci porte atteinte à la dignité et à l'intégrité humaine. Animée par Redouane Boudjema, professeur à la faculté des sciences de l'information et de la communication à l'Université Alger 3, cette troisième formation de l'année — organisée par l'ONG, en partenariat avec Mena Media Monitoring dans le cadre de "la promotion des droits humains" — visait à éclairer les participants sur l'ampleur et les conséquences des propos haineux à l'encontre des différentes franges de la société, notamment les femmes, les migrants, et les minorités religieuses. Après un tour d'horizon des différents instruments juridiques en vigueur, entre autres, "le pacte international relatif aux droits civils et politiques" et "la convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale", les journalistes se sont penchés sur le volet pratique des discours diffamatoires, racistes ou sexistes dans la presse algérienne francophone et arabophone. Quelles que soient la ligne éditoriale d'un journal, ses orientations politiques ou idéologiques, la presse algérienne, dans son ensemble et à des degrés plus ou moins élevés, verse dans la propagande et l'incitation à la haine. Les conséquences de telles pratiques, selon M. Boudjema, sont "l'amplification des différences et des désaccords" au sein d'une société, "l'atteinte à l'intégrité et à la dignité humaines" et participent, dans certains cas, à l'image de la Libye, "à la préparation et à la propagation des guerres". Par ailleurs, il a été révélé que 54,74% des entorses à l'éthique journalistique en Algérie concernent le discours de la haine, suivi des propos diffamatoires (20,44%) et de la discrimination (12,41%). D'après le formateur, les seuls remparts à ses agissements, qui peuvent parfois être fatals, sont "la sensibilisation des journalistes quant aux conséquences de ce genre de discours sur la société, la formation et l'ouverture d'un débat autour du danger de cette

culture de la haine sur la transition démocratique”. Par ailleurs, Hassina Oussedik, directrice d’Amnesty International Algérie, dira que “le volet de la formation est très important pour nous, car le rôle des journalistes est crucial dans la mesure où il permet de relayer les messages importants au niveau de l’appréhension et des violations des droits humains”. Et de poursuivre : “Nous estimons que les journalistes doivent être des partenaires des associations de droits humains. Cela ne veut pas dire qu’ils doivent devenir des militants, parce qu’ils ont aussi leur éthique. Il est aussi important d’informer le plus objectivement possible, pour que le grand public puisse être sensibilisé à des questions importantes de la société.”

Yasmine Azzouz

Liberté, 09.12.2017, 6E FORUM DES DROITS HUMAINS DE LA LADDH À BEJAÏA, Le niet non motivé de la wilaya,



Les organisateurs ne renoncent pas à la tenue de la manifestation, malgré l'interdiction qui lui a été opposée par la Drag de la wilaya de Béjaïa.

Le Forum des droits humains que la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh) devait organiser du 8 au 12 décembre a été interdit par les services concernés de la wilaya de Béjaïa. Une interdiction notifiée par la Direction de la réglementation et des affaires générales (Drag) qui, affirme le vice-président de la Ligue, Saïd Salhi, n'en a pas évoqué le motif. La Drag a, en effet, émis un "avis défavorable à la tenue de cette manifestation" en date du 6 décembre. Suite à cette interdiction, une de plus et de trop, les responsables de la Laddh ont tenu, hier, au Centre de documentation en droits de l'Homme (CDDH) à Béjaïa, une réunion avec leurs partenaires qui œuvrent à la promotion ou à la protection des droits de l'Homme, à l'instar d'Amnesty International, section de Béjaïa, du Rassemblement action jeunesse (RAJ) et des membres de la société civile locale. Parmi eux, les animateurs des Cafés littéraires de Béjaïa et d'Aokas, des syndicats autonomes et autres animateurs associatifs activant à l'échelle locale et au sein de l'université. Ils ont collectivement décidé de maintenir l'activité et d'appeler à organiser des actions et de ne plus être à la merci de l'administration. Il faut dire qu'en octobre dernier, la Laddh s'est vu signifier une fin de non-recevoir pour une autre activité, à savoir l'université d'été prévue à Souk El-Tenine. En guise de protestation, et pour ne pas se plier au diktat de l'administration, les militants des droits de l'Homme avaient tenu, en octobre dernier, une "université populaire" à la place de la liberté d'expression Saïd-Mekbel, en présence des acteurs sociaux, à leur tête Me Hocine Zehouane, et des acteurs politiques, à l'instar de Karim Tabbou. Comme pour la 5e édition du Forum des droits humains, les responsables de la Laddh ont décidé de se rabattre sur le CDDH pour la tenue de la 6e version. Un Forum qui s'ouvre, aujourd'hui, en présence de Me Zehouane, de Mme Oussedik d'Amnesty International Algérie,

d'Abdelouahab Fersaoui, mais assurément en l'absence de l'ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, qui était initialement annoncé. "Nous sommes à la énième interdiction non motivée en dépit de toutes les actions et recours de la Ligue auprès des autorités compétentes ; cette interdiction traduit un acharnement de l'administration à notre encontre du fait que la Ligue constitue un témoin gênant", a dénoncé le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, ajoutant que "le Forum sera maintenu, ainsi que toutes les activités, inscrites au programme avec nos partenaires des droits de l'Homme et de la société civile". Notre interlocuteur devait rappeler que la Ligue a déjà saisi le tribunal administratif sur ces interdictions, mais que malheureusement, celui-ci s'est déclaré incompétent. Il estime, par ailleurs, que "l'administration s'est fourvoyée et a trompé par la même occasion l'opinion nationale sur l'histoire de la représentativité". Le Café littéraire de Béjaïa est le premier à témoigner sa solidarité à la Ligue suite à "cette interdiction (qui) intervient après celle qui a frappé la tenue de l'université d'été qui devait avoir lieu le 5 octobre 2017 à Souk El-Tenine". Le Café littéraire condamne aussi "cette violation de notre droit de réunion et d'organisation et interpelle partis politiques, syndicats, associations, écrivains, artistes, pour une grande action de solidarité avec la Laddh. Seule une mobilisation unitaire permanente pour la défense de nos droits et libertés démocratiques peut en finir avec ce pouvoir mafieux, rétrograde, autocrate et liberticide".

M. Ouyougoute

Tsa-algerie, 09.12.2017, Droits de l'Homme : « Les autorités doivent lever toutes les restrictions »,

La Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) a appelé samedi les autorités à « lever toutes les restrictions » et à « apporter la protection légale » pour permettre aux Algériens l'exercice pacifique de manifester, de se rassembler, de s'organiser, d'avoir une opinion et de s'exprimer, de créer, d'entreprendre, d'investir, du culte.

Dans un communiqué publié la veille de la célébration de la déclaration universelle des droits de l'Homme, la LADDH soutient que « les droits de l'Homme sont un patrimoine de l'humanité ».

Rappelant que la Constitution et les conventions adoptées par l'Algérie garantissent les libertés individuelles et collectives, l'ONG souligne également que « l'État est tenu de s'en tenir à ses engagements et à mettre en œuvre des politiques publiques pour promouvoir les droits de l'Homme ».

« Les Algériens sont appelés à les exercer pacifiquement malgré les restrictions et la répression », écrit-elle, en appelant à la « libération, à l'élargissement ou l'arrêt des poursuites à l'encontre de toutes les personnes ayant exercé leurs droits politiques (...) ».

La question des migrants, les droits sociaux et économiques, les droits culturels, l'égalité en droit entre hommes et femmes et la promotion de Tamazight sont autant de sujets qui nécessitent la prise en charge par l'État, estime la LADDH.

Par ailleurs, elle condamne la décision du président Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël en violation du droit international et des conventions internationales relatives aux droits de l'Homme.

Par: Ryad Hamadi

Tsa-algerie, 09.12.2017, Ali Yahia Abdennour écrit son « Testament pour les libertés,



Me Ali Yahia Abdennour a consacré son dernier ouvrage au domaine auquel il a voué toute sa vie : les droits de l'Homme. Lors de la présentation de ce livre intitulé Mon testament pour les libertés (Koukou éditions) ce samedi 9 décembre, l'infatigable militant âgé de 97 ans, dresse un constat sans appel sur la situation du pays, le pouvoir et la classe politique.

« Sur le plan politique, nous sommes la Corée du Nord, sur le plan économique, nous sommes le Venezuela (...) et sur le plan des libertés, nous sommes le dernier pays d'Afrique. Nous avons aidé les pays africains à obtenir leurs indépendances. Aujourd'hui, nous sommes les derniers », assène le célèbre avocat et ancien président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH).

Pour lui, la question aujourd'hui n'est pas de savoir s'il y aura un changement mais sur la manière avec laquelle il interviendra. « Ce système va partir, c'est une question de temps ; souvenez-vous ce qui s'est passé en 2011 en Tunisie. Après 23 ans au pouvoir, le président est parti quand même. En Égypte, le président au pouvoir est parti quand même (...) », a-t-il dit.

« L'Algérie se libérera. Est-ce qu'elle va se libérer par la voie démocratique ou est-ce qu'elle va se libérer après le chaos et la violence. Voilà le problème qui est posé et auquel tout le monde doit, en toute conscience, penser », estime Me Ali Yahia Abdennour, en ajoutant : « L'Algérien quand il ne trouvera pas quoi donner à manger à ses enfants, il descendra dans la rue ».

Ce militant des droits de l'Homme est convaincu que le pouvoir ira jusqu'au bout. « Le pouvoir ne lâchera pas. Il ne lâchera jamais ! Même s'il est contraint d'aller et je pèse mes mots, jusqu'à ce qui est arrivé en Syrie », prévient-il.

Il est toutefois certain que la « violence ne résout pas le problème » puisqu'elle est « du côté du pouvoir qui a l'armée, la gendarmerie, la police, la sécurité militaire ».

Me Ali Yahia n'est pas tendre non plus avec les partis politiques qu'il qualifie de « reflets » du pouvoir. « Ce ne sont plus des partis de militants comme avant mais des partis d'élections », critique-t-il. Pour lui, l'initiative lancée en 2014 par l'opposition à Zéralda aurait pu aboutir si certaines de ces formations n'avaient pas participé aux élections législatives de mai dernier.

« Mais il ne faut pas oublier le rôle joué par le DRS, c'est le KGB soviétique (...) Et le pouvoir qui a corrompu la société. Auparavant, quand un jeune venait à la ligue, il se demandait ce qu'il pouvait faire (pour faire avancer les choses, NDLR). Aujourd'hui, il cherche à voir s'il y a un voyage (à l'étranger, NDLR) », regrette l'ancien président de la LADDH.

« Mon testament pour les libertés » sera disponible demain 10 décembre en librairies. Sa sortie coïncide avec la célébration de la Journée internationale des droits de l'Homme.

Par: Hadjer Guenanfa



رسمت الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان صورة فاتمة لوضعية حقوق الإنسان في الجزائر خلال تقريرها السنوي الصادر بمناسبة الاحتفال باليوم العالمي الموافق لـ 10 ديسمبر.

وحمل التقرير المطول عينات من ما سماها بـ"الانتهاكات الممارسة ضد حقوق الانسان" خلال سنة 2017، متهما السلطات العمومية بعدم احترام "الحقوق والحريات التي التزمت بها في مواثيقها الوطنية والدولية".

وفيما يخص ملف السكن اعتبر التقرير "إن سياسة السكن الاجتماعي الذي تحاول الدولة من خلالها التخفيف من أزمة السكن لم تقلص من حدة هذه الأزمة، إذ لم ترق إلى المستوى المطلوب حيث في سنة 2017 اتسعت رقعة الاحتجاجات على توزيع السكنات الاجتماعية في مختلف ولايات حتى منها الجنوبية لتراب الوطني".

صحيا تساءل المكتب الوطني للرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان يتساءل عن سبب ندرة حادة في كثير من الأدوية للأمراض المزمنة على غرار مرض القلب والضغط الشرياني، وأدوية أخرى خاصة بالنساء الحوامل الذي يظهر إلى الوجود في كل مرة دون تحديد الأطراف المسؤولة عنه".

في مجال حماية حقوق الطفولة سجل التقرير تزايد حالات الاعتداء بمختلف أنواعه خلال العشر الأشهر الأولى من 2017 بأكثر من 13 ألف حالة وإفصال 55 ألف حالة اختطاف، إضافة لتنامي ظاهرة الأطفال المتشردين بـ 11 ألف حالة.

كما أضاف التقرير عن تعرض 7500 امرأة لمختلف أنواع الاعتداءات، رغم أن هذه الأرقام التي سجلتها مصالح الأمن لا تعكس الصورة الحقيقية للنساء المعنفات، بالنظر إلى الحالات غير المبلغ عنها لدى مصالح الأمن.

في مجال العمل أكد التقرير أن "سنة 2017 عرفت توترا في الإضراب عن العمل في العديد من القطاعات العمومية وشبه العمومية، ضد سياسة التجاهل والتماطل التي تنتهجها الحكومة في مواجهة مطالب المضربين، واعتمادها أسلوب الاقتطاع كأسلوب وحيد للرد على تلك المطالب، في خرق سافر للحقوق والحريات النقابية، وضرب صريح لحق مكتسب".

وفي سياق آخر أحصى التقرير معاناة حوالي 04 مليون شخص من الإعاقة تعاني في صمت وتجاهل وتتخبط في مشاكل لا يعرف أولها من آخرها..

وفي مجال حرية الصحافة سجل التقرير تصنيف الجزائر "في مرتبة متأخرة ضمن تصنيف دولي شمل 180 دولة، حيث احتلت المرتبة 134 في سنة 2017، معتبرة المشهد الإعلامي بـ"القاتم"، نتيجة خنق الصحافة وتكميم الأصوات الإعلامية، تحت ذريعة حفظ الأمن والاستقرار، بالإضافة إلى موجة من الغلق القسري لجرائد المكتوبة وتضييق على القنوات التلفزيونية، و خضوع العديد من العناوين الصحفية لمسألة الإشهار.

كما "سجلت الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان ظاهرة البيروقراطية حيث يقضي المواطنون معظم أوقاتهم في الركض وراء استخراج الأوراق الإدارية وتشكيل الملفات الثقيلة في عملية أضحت هاجسا مرعبا لأصحابها"، إضافة إلى "نفسي المحسوبة" المعروفة في سوق العمل ، حيث ما يزيد عن 45 بالمائة من العمال والموظفين في مختلف القطاعات والمؤسسات العمومية تم توظيفهم عن طريق 'المعرفة' و'الكثاف' .... فخلال الفترة الممتدة بين 2013 إلى 2016 عالج القضاء الجزائر أزيد من 3405 قضية متعلقة بالفساد الذي وصفه بـ'الخطير' منها قضايا تتعلق بجرائم الرشوة والاختلاس ومنح امتيازات غير مبررة في الصفقات العمومية"

كما سجل التقرير خلال هذه السنة 2017 منع العديد من التظاهرات وقمع الكثير من الوقفات بالتدخل و إنهاء الاعتصام، رغم أن حق "التظاهر السلمي" مكفول في دستور الجزائري لسنة 2016، حيث سجلت الرابطة أكثر من 12 ألف احتجاج في الجزائر خلال 10 أشهر لسنة الجارية.

وفيما يخص ظاهرة الانتحار سجلت الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان في الفترة الممتدة بين 2016/2017 أكثر من 945 حالة انتحار أغلبهم من الشباب والمراهقين.

كما سجل التقرير ارتفاع مهول لجرائم وحوادث السرقة بشكل مخيف في مختلف المناطق الوطن، ذلك بسبب ارتفاع منسوب البطالة في أوساط الشباب ناهيك عن مسلسل "العفو المستمر" الذي يحظى به المنحرفون في كثير من المرات، باعتبار أن معظم الجرائم المرعبة التي تقع في الجزائر يكون أبطالها أصحاب السوابق العدلية.

كما سجلت الرابطة أن ظاهرة "الحرق" عبر البحر المتوسط ازدادت هذه السنة بشكل ملحوظ، حيث بلغ عدد المهاجرين غير الشرعيين 16500 مهاجرا إلى غاية الـ 03 ديسمبر الجاري، 49 في المائت منهم توجهوا نحو إيطاليا في حين تتوزع النسبة المتبقية بين اسبانيا و اليونان.

وفي مجال الهجرة السرية القادمة إلى الجزائر أكد التقرير تواجد أكثر من 29 ألف مهاجر غير شرعي قادمين من 23 دولة إفريقية، وهي ناتجة عن أسباب سياسية، عسكرية أو اقتصادية، حيث تم في في السنوات الخمسة الأخيرة ترحيل أكثر من 34 ألف رعية، منهم 6 آلاف طفل، 18 ألف امرأة و 12 ألف رجل.

وأشار التقرير إلى شبكات المتاجرة بالبشر النساء السريين، اللاتي يصبحن أسيرات المافيا ويتم استغلالهن في التسول و الدعارة بشكل قسري ، وحسب تقارير غير رسمية تؤكد عن وجود أزيد من (03) ثلاثة آلاف امرأة إفريقية تم استغلالها للدعارة ، غالبا ما تدار من العصابات الأفارقة في الجزائر.

وختم التقرير بانتقاد التشريعات القمعية التي تعاقب المعارضين السلميين للسلطة بمساعدة من القضاء، حيث تعتمد الحكومة على القوانين التي تنص على عقوبات بالسجن بتهمة خطاب "التشهير" أو "القذف" للمقاضاة على التقارير التي تكشف عيوب السلطات المحلية والمركزية.

L'expression, 10.12.2017, FORUM DE LA LADDH, La 6e Édition ouverte malgré l'interdiction,

Bien qu'interdite officiellement par l'administration de wilaya, la 6ème édition du forum de la Laddh a été ouverte hier en présence de personnalités et militants des droits humains.

La section de Béjaïa de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh) a ouvert hier les travaux de la sixième édition du forum. Prévus initialement à la Maison de la culture de Béjaïa, cette rencontre n'a pas été autorisée par la wilaya de Béjaïa. Cette dernière a transmis par écrit son interdiction à la Ligue qui l'a rendu public. La Laddh a donc décidé de la tenir au niveau du centre de documentation des droits de l'homme et ce, malgré l'interdiction de la wilaya, la rencontre a été rehaussée par la présence de Me Zehouane Hocine président de la Laddh, Me Bensaid Mokhtar président de la Laddh, de Me Belghit Ali président Amnesty international, section Algérie et des représentants de la société civile, politique et des journalistes. Cette édition sera marquée par l'organisation de plusieurs conférences à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des droits de l'homme.

«La Laddh maintiendra toutes ses activités et rencontres inscrites à son 6ème forum» et appelle «à une large mobilisation pour la protection des droits humains menacés le jour des droits de l'homme», indiquait un communiqué de la Laddh.

En réaction à cette interdiction, le bureau régional du RCD de Béjaïa a fustigé l'administration à travers le wali de Béjaïa, qui «bafoue toutes les lois de la République», dans une déclaration rendue publique, hier. «Cette interdiction de trop, intervient après celle de l'université d'été de la même ligue programmée pour le 5 octobre 2017 à Souk El Tenine, s'ajoutent à cela les interdictions répétitives du café littéraire d'Aokas», note le RCD, qui relève que «dans ces moments de grande mobilisation citoyenne en ces temps de crise multidimensionnelle que vit notre pays, le pouvoir ne trouve rien de mieux à faire que de museler toute action libératrice d'énergie et créatrice de dynamique saine et porteuse pour la société et la nation». A ce titre, le RCD condamne «cette énième violation de la loi et ces pratiques liberticides de ce pouvoir autocrate» et déclare «son soutien à la Laddh-Béjaïa et à tous ceux qui luttent pour les bonnes et justes causes».

Arezki SLIMANI

El watan, 10.12.2017, Anniversaire de la déclaration des droits de l'homme, Une énième interdiction à Béjaïa,

La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a été empêchée de tenir son 6e forum à la Maison de la culture de Béjaïa à l'occasion de la célébration du 69e anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les services de la wilaya n'ont pas estimé nécessaire de motiver leur refus, reproduisant ainsi la même attitude adoptée lors de l'interdiction, en octobre dernier, de l'université d'été de la même ligue et de l'interdiction aussi de son 5e forum. La réaction du mouvement associatif a été, pour rappel, de tenir une «université populaire».

Les avis défavorables répétitifs et non motivés de l'administration ont également concerné, dans un passé récent, le Café littéraire de Béjaïa et surtout celui d'Aokas qui avait réagi par une grandiose marche pacifique qui lui a permis de se rapprocher ses espaces de libre expression.

Cette fois-ci encore, une réaction par la rue est envisagée. En attendant ce à quoi pourra aboutir la concertation, la LADDH a dénoncé énergiquement cette énième interdiction et a maintenu son programme de célébration qui s'étale jusqu'à mardi prochain et qui a lieu à Aokas, Akbou et dans des résidences universitaires. Comme dans les multiples épisodes de brimades et de déni, cette interdiction a stimulé le noyau engagé de militants des droits de l'homme.

Le programme a été entamé hier par le forum qui a été déplacé vers le siège de la ligue à Béjaïa, où il a eu lieu en présence de Me Hocine Zehouane, président de la LADDH, et de Me Mokhtar Bensaid, et Belghit Ali, présidents respectivement de la LADH et de la section Algérie d'Amnesty International.

La rencontre a réuni des représentants d'organisations syndicales, des acteurs associatifs, élus et militants des droits de l'homme sur fond d'engagement solidaire qui donnera lieu à une déclaration commune. Des messages de solidarité sont exprimés envers la LADDH. Le RCD condamne, dans une déclaration, une «énième violation de la loi et ces pratiques liberticides de ce pouvoir autocrate». «Dans ces moments de grande mobilisation citoyenne en ces temps de crise multidimensionnelle que vit notre pays, le pouvoir ne trouve pas mieux que de museler toute action libératrice d'énergie et créatrice de dynamique saine et porteuse pour la société et la nation», écrit le RCD.

Le Café littéraire de Béjaïa condamne, lui aussi, cette interdiction et dit sa conviction que «seule une mobilisation unitaire permanente pour la défense de nos droits et libertés démocratiques peut en finir avec ce pouvoir mafieux, rétrograde, autocrate et liberticide». Les cinq élus UDS à l'Apw, pour leur part, ont rendu publique une déclaration où ils crient «haut et fort (leur) réprobation et indignation face au refus essuyé par la LADDH».

Saïd Salhi, vice-président de la LADDH, regrette que la célébration de cette journée internationale se fasse «sur fond d'interdiction». «On ne comprend pas cette interdiction», dit-il, annonçant qu'une campagne sera lancée pour réclamer le retour au régime déclaratif concernant les associations.

«Dans l'Algérie indépendante, nous sommes obligés de reposer la problématique des droits de l'homme», regrette Me Zehouane qui fait le constat de brimades, d'arrestations, d'interdictions et de bien d'autres atteintes aux libertés dans un pays qui affiche la Déclaration universelle des droits de l'homme dans tous les commissariats de police.

La contradiction est frappante et pose la question des enjeux des droits de l'homme. «Comment exister dans ce monde hostile ?» s'interroge Me Zehouane qui se félicite tout de même de la «persistance de l'existence de la Ligue». Ainsi, l'hostilité forge les résistances. Le grand danger dans les luttes pour les droits de l'homme, considère-t-il, est la lassitude sur laquelle misent les régimes dictatoriaux, ou les «majorités génocidaires». Me Zehouane dénonce une administration «obtuse et incapable de comprendre». «Un sacerdoce», la qualifie-t-il.

Ces interdictions répétées font dire à Me Bensaïd que si l'état d'urgence est abrogé dans les textes, il reste bien réel dans la réalité détestable. Le président de la LADH qualifie de scélérate la loi 12/06 relative aux associations et souligne l'urgence de lui trouver une alternative. «Les droits de l'homme est une question personnelle», considère Belghit Ali, président d'Amnesty International Algérie. Cette énième interdiction est pour lui «un scandale» pour un pays qui a ratifié la Déclaration internationale des droits de l'homme. «Nous sommes en recul, nous revendiquons toujours nos libertés», constate-t-il.

Kamel Medjdoub

Liberté, 10.12.2017, DJILALI SOFIANE REÇOIT LES ASSOCIATIONS DES FAMILLES DE DISPARUS, “Le cinquième mandat est une atteinte à la Constitution”,



À l’occasion du 69e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l’Homme, le conseil scientifique du parti Jil Jadid a organisé une conférence sur le thème : “En Algérie de 2017, les Algériens ont-ils le droit d’avoir des droits ?”. La rencontre a rendu hommage au parcours des associations des familles des disparus en leur offrant, en ce jour de commémoration, la parole. Le président du parti a qualifié le combat des familles de disparus de “difficile, long, incertain mais symbole de résistance”. Djilali Sofiane a exprimé sa compassion à l’égard de cette catégorie de la société, tout en ayant une pensée pour les familles des disparus qui ont abandonné le combat en cours de route. “La vie est compliquée pour tout le monde. Ce n’est pas facile de continuer à lutter. Il y a peut-être un droit en Algérie mais pas d’État de droit. Le droit, chez nous, s’applique selon la règle de deux poids deux mesures”. Le vice-président du parti, Smaïl Saïdani, est revenu, lui, sur la visite du chef de l’État Français en Algérie. “Le président du Sénat et le wali d’Alger étaient complètement à l’écart, bousculés par la garde de Macron. Le président français et son équipe ont complètement évincé de leur discours la question de la santé de Bouteflika et ont apporté leur soutien à ce régime”. Smaïl Saïdani a fait remarquer que la capitale dans laquelle tout rassemblement ou manifestation sont interdits a fait une exception ce jour-là pour permettre un bain de foule au chef d’État Français. “Nous avons assisté au baisemain de Hollande, et mercredi dernier, nous avons vu des femmes voilées prendre Emmanuel Macron dans leurs bras.” Abordant la question du prochain scrutin présidentiel, il a soutenu que “le cinquième mandat qu’on est en train de nous vendre est une atteinte à la Constitution”. Le représentant des familles des disparus, Hacène Ferhati, a déploré l’interdiction de la marche en faveur de la Palestine. “Dans le monde entier, on a marché pour les droits des Palestiniens, et chez nous, on n’a pas laissé le peuple exprimer sa solidarité. L’État d’urgence a,

certes, été levé, mais la répression des manifestations est encore aujourd'hui très violente." Nacera Dutour, présidente du collectif des familles des disparus, a dénoncé, quant à elle, la charte pour la paix et la réconciliation dont les répercussions sont encore très pesantes pour les familles des victimes de la décennie noire. "Les articles 45 et 46 de la charte nous musèlent. Même s'ils ne sont pas totalement appliqués, ils continuent d'être une épée de Damoclès sur nos têtes." Cette association a recensé, jusqu'à présent, 8 000 disparus, a révélé Hacène Ferhani. Il pense que ce n'est que la partie visible de l'iceberg du fait que beaucoup de familles ne portent pas plainte par peur de représailles.

Nissa H.

El watan, 10.12.2017, Elles ont tenu un rassemblement à Constantine, Les familles des disparus reviennent à la charge,



Venus de plusieurs wilayas, les manifestants ont tenu à célébrer à leur manière la Journée mondiale des droits de l'homme.

Environ une trentaine de familles de disparus durant la décennie noire ont manifesté, hier matin, dans les allées Benboulaïd, près du jardin Bennacer, pour rappeler aux autorités que ce dossier ne sera clos qu'après avoir dévoilé toute la vérité sur «la disparition forcée de leurs enfants».

Sous l'égide de la Coordination nationale des familles des disparus (CNFD), parents, proches et amis de disparus issus d'Alger, Jijel, Sétif, Constantine et d'autres wilayas ont décidé de tenir ce mouvement de protestation au centre-ville de Constantine pour célébrer «à leur manière» la Journée mondiale des droits de l'homme et exprimer leur colère face au silence des autorités durant toutes ces années. Brandissant des banderoles et des photos des disparus, ils scandaient : «Nous n'arrêterons pas, nous n'abandonnons pas l'affaire jusqu'à l'apparition des disparus, nous voulons connaître la vérité sur nos disparus morts ou vivants.»

«Bouteflika, où sont les droits de l'homme ?» et «Pas de concorde, ni paix ni repos au pouvoir algérien». Selon Wassila Benlatrèche, chargée de communication de la CNFD, ce dossier ne sera jamais clos tant qu'il n'y a pas de vérité et de justice. «L'unique revendication des familles des disparus est claire, nette et précise. Elles réclament la vérité sur le sort des disparus.

C'est une question politique qui ne sera réglée que politiquement», a-t-elle déclaré. Et d'ajouter : «Nous avons écrit pendant des années aux autorités, puis on est passé au mécanisme onusien, où beaucoup de dossiers ont été déposés par l'ONG El Karama afin d'obtenir gain de cause pour pas mal de cas. Notons à

titre d'exemple les cas des disparus Salah Saker, Brahim Aouabdia et les frères Karaouen. L'Algérie a été pénalisée et elle devrait répondre sur les faits de la disparition de ces cas.

Malheureusement le pouvoir ne l'a pas fait.» Notre interlocutrice a rappelé que 19 dossiers bien ficelés ont été déposés par l'ONG El Karama, dont l'implication flagrante des services sécuritaires était très claire. Mme Benlatrèche a évoqué également le nombre des disparus à l'échelle nationale qui est aux alentours de 20 000, dont 1000 cas recensés à Constantine. Les protestataires ont affirmé que la disparition ambiguë de leurs proches est le crime le plus cruel envers l'humanité qu'ait connu l'Algérie. Ils affirment ne pas baisser les bras, selon leurs dires, jusqu'à la concrétisation de leur revendication.

Yousra Salem

## Liberté, 10.12.2017, ME ZEHOUANE RÉAGIT À L'INTERDICTION DU 6E FORUM DE BÉJAÏA, Appel à un débat national sur les droits de l'Homme,



Les responsables de la Laddh déplorent le fait que l'on célèbre la Journée internationale des droits de l'Homme sur fond d'interdiction.

Le président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (Laddh), Me Hocine Zehouane, a appelé, hier, à un débat national sur les droits de l'Homme. L'annonce a été faite à l'occasion du 6e Forum sur les droits de l'Homme, abrité par le Centre de documentation en droits de l'Homme (CDDH), après que la wilaya de Béjaïa a interdit sa tenue à la maison de la culture Taous-Amrouche. Il a ajouté, dans la foulée, qu'il faut y aller "vers l'agrégation de toutes les volontés" et, peut-être, même créer "une instance nationale avec une assise œcuménique". Il s'agit, expliquera-t-il, de se retrouver dans la matrice des droits de l'Homme. Bien qu'il ait déclaré "affligeant", voire "humiliant pour l'Algérie" cette énième interdiction de l'activité de la Ligue, il a relativisé les choses en disant que "le coup du wali de Béjaïa, c'est (finalement) un stimulant". Et de déplorer le fait qu'il est possible de se réunir en Tunisie, au Maroc, mais pas en Algérie. Le hic, déplorera-t-il, "c'est nous, Saïd Salhi et moi-même, qui avons bloqué les résolutions contre l'Algérie dans ces pays-là durant la crise libyenne. Ils ne pouvaient pas nous suspecter d'être à la solde du pouvoir politique". La preuve est donnée avec la série d'interdictions dont est l'objet les activités de la Ligue depuis deux années. Le responsable du CDDH, Hocine Boumedjane, a expliqué que l'interdiction de nos activités reflète l'état de notre système politique, qui ne se base, pour ce faire, sur "aucun fondement juridique". Cependant, "si l'on se tait, ce sont les libertés qui seront en recul. La mobilisation est donc de mise". Le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, a déploré, quant à lui, le fait que l'on célèbre la Journée internationale des droits de l'Homme sur fond d'interdiction. "Il est absurde d'interdire la célébration de la déclaration des droits de

l'Homme. C'est une année particulière – en 2018, on célébrera le 70e anniversaire”, alors que c'était “pour nous, une occasion de présenter un rapport sur les droits de l'Homme en Algérie, notamment la liberté d'expression”. Et d'évoquer, ensuite, le cas des détenus Bouhafis et Touati Merzoug, dont l'état de santé ne cessent de se dégrader. Cependant, il a prévenu que le principal danger qui guette, c'est la lassitude, l'usure et le pessimisme. C'est sur cela que compte le régime et ceux qui le soutiennent. Et à l'adresse du pouvoir politique, il dira : “Aucun discours ou programme ne peut permettre à la société de se développer sans les droits de l'Homme.” L'équation est simple : “Les droits de l'Homme ou le chaos.” Et d'affirmer : “Nous existons dans la difficulté. Je ne peux discuter avec un wali avec des œillères. Faisons le dialogue, le face-à-face, devant la télévision.” De son côté, le président de la Ligue algérienne des droits de l'Homme,

Me Mokhtar Bensaïd, a indiqué que les droits de l'Homme, c'est une culture. “Tous les interdits et toutes les pressions ne peuvent nous décourager.” Et de dénoncer la décision de l'administration en expliquant notamment que “l'interdiction non motivée n'a aucune assise juridique”. Et pour Ali Belghith d'Amnesty International Algérie, il s'agit d'un scandale : “Un pays qui a ratifié la déclaration universelle des droits de l'Homme et tous les textes relatifs aux droits humains sans les respecter, c'est vraiment consternant.” Et de déplorer qu'ailleurs, on célèbre des droits de l'Homme de la 5e génération, “en Algérie, on a fait un recul, y compris pour des textes élaborés il y a des siècles”.

M. Ouyougoute

Liberte, 10.12.2017, LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN ALGÉRIE DÉBATTUE À ORAN, "Une véritable réforme de la justice, socle de toute démocratie",

"Si en 2011, on a obtenu la levée de l'état d'urgence, les choses depuis, ne se sont pas améliorées. Force est de constater qu'en 2017 et, depuis quelque temps, la démocratie, les droits de l'Homme et les libertés sont en net recul dans notre pays." Un constat amer établi par le conférencier, l'universitaire Messaoud Babadji, de la faculté de droit de Sidi Bel-Abbès et militant des droits de l'Homme, lors d'une rencontre qui s'est tenue, hier, au siège oranais de la Laddh (aile de Me Dabouz), à l'occasion de la célébration du 69<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Devant un parterre d'universitaires, de syndicalistes et autres militants associatifs, l'intervenant fera un préambule historique sur la Déclaration des droits de l'Homme, les différents pactes internationaux ratifiés par l'Algérie, pour, plus concrètement, dresser un état des lieux en Algérie en matière des droits de l'homme et des libertés. Tout en se disant quelque peu pessimiste, M. Babadji évoquera l'ensemble des champs d'expressions et domaines dans la société où la pratique du pouvoir "veut, avant toute chose, aller vers un rétrécissement de certains acquis en matière de libertés individuelles et collectives".

Parmi les libertés et droits qui sont particulièrement visés par ce net recul évoqué au début de son intervention, l'orateur citera à travers des exemples concrets, la liberté d'expression et de la presse muselée, via le chantage à la publicité ainsi que la liberté d'opinion en général. Il en est de même pour le droit lié aux libertés syndicales, le droit de s'organiser librement au sein d'associations, le respect du vote des citoyens qui n'est pas reconnu par la fraude érigée en système ou, encore, la liberté de conscience avec l'incarcération d'Algériens de confession chrétienne, la répression à l'encontre d'autres courants au sein de l'islam et toutes les répressions ciblant les militants des droits de l'Homme incarcérés. Pour l'orateur, il est encore un principe fondamental qui est particulièrement ciblé dans notre pays, c'est la séparation du pouvoir et de la justice et l'indépendance des magistrats. "L'un des principes fondamentaux c'est aussi le droit pour tout Algérien d'avoir un procès équitable." Les réactions et commentaires furent nombreux, s'agissant justement du secteur de la justice avec des intervenants réclamant "une véritable réforme de la justice dans le sens de son indépendance, socle de toute démocratie". S'agissant des magistrats, certains ont déclaré qu'un climat de peur, voire de terreur, plane sur l'ensemble des magistrats et, du coup, la revendication d'une révision de la composition du Haut Conseil de la magistrature a été mise en

avant, pouvant asseoir, plus tard, une indépendance de la justice. Mais dans cette pléthore de cas et autres constats pessimistes, certains militants ont tenu à dire que c'est parce que justement "la société avance, qu'elle arrache des droits et lutte, que le pouvoir fait tout pour tenter de réduire les acquis". Et de rappeler les luttes syndicales contre le gaz de schiste, le comité des chômeurs...

D. LOUKIL

Liberté, 10.12.2017, LA LADDH TIRE LA SONNETTE D'ALARME,  
“Les droits de l'Homme sont considérés comme des activités subversives”,

La Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh) a, dans un rapport transmis à Liberté, tiré la sonnette d'alarme sur l'état des droits de l'Homme en Algérie. Cette organisation a, d'emblée, relevé le ras-le-bol des populations qui, en 2016, ont exprimé leur désarroi à travers 13 000 actions de contestation, alors que “des manifestations ont été interdites et d'autres ont été réprimées, avec le recours à l'emprisonnement de manifestants”. Estimant que les conditions de vie de certaines populations sont “misérables”, la Laddh a indiqué que la frange des jeunes chômeurs est la plus touchée par la dégradation des conditions socio-économiques, suivie des couches moyennes. Pour cette organisation que préside Houari Kaddour, cet état de fait est provoqué par “le système qui a voulu entretenir l'illusion d'un changement là où la réalité est marquée par la continuité dans la répression, les violations des libertés publiques et des droits de l'Homme. Les Algériennes et les Algériens qui revendiquent le respect de leurs droits, font l'objet de discriminations et d'arrestations”.

Citant les grèves majeures survenues en 2017, la Laddh déplore le déni affiché aux revendications des travailleurs, alors que les licenciements abusifs sont légion au niveau des entreprises, et ce, ajouté à “la criminalisation inadmissible de l'exercice du droit des libertés syndicales”. Au plan des libertés, la Laddh note que “les droits de l'Homme sont trop souvent considérés comme des activités subversives. Des dizaines de défenseurs des droits de l'Homme sont toujours sous contrôle judiciaire ou traînés dans les couloirs de la justice”. Aussi, la Laddh regrette qu’“aujourd'hui, on n'assiste pas uniquement à une atteinte aux libertés d'expression à travers l'acharnement judiciaire contre les journalistes, mais ce sont les libertés publiques que l'on tente de bâillonner et les droits fondamentaux que l'on veut bafouer. De sérieuses inquiétudes existent quant aux intentions du pouvoir contre les militants des droits humains et contre la démocratie naissante”. Abordant le fléau de la bureaucratie, la Laddh a relevé “l'extension de la bureaucratie tentaculaire au point que le citoyen passe la plupart de son temps devant les guichets”, alors que la corruption a atteint des niveaux très inquiétants en touchant toutes les institutions de l'État. Abordant les droits de l'enfant, cette organisation a révélé que près de 13 000 enfants ont fait l'objet de violences, d'agressions physiques, d'abus sexuels, de meurtres ou d'enlèvements, alors que 400 000 autres, en âge d'être scolarisés, n'ont jamais mis les pieds à l'école, et 200 000 sont exploités dans le marché noir, en sus des 350 000 qui souffrent d'un retard de croissance à cause de la malnutrition.

FARID BELGACEM

Liberté, 10.12.2017, SITUATION POLITIQUE DU PAYS, ÉTAT DES LIBERTÉS ET POUVOIR, Le testament d'Ali-Yahia Abdenmour,

Ni son âge et encore moins toutes ces longues années de combat pour les libertés n'ont eu raison d'Ali-Yahia Abdenmour. Du haut de ses 97 ans, l'avocat et le militant ne cesse d'analyser, de proposer et d'alerter. Hier, l'ancien président de la Laddh a présenté son nouveau livre intitulé Mon testament pour les libertés. Édité chez Koukou Éditions, le livre sera dans les librairies à partir de ce matin. L'avocat n'a rien laissé en rade. Il a traité tous les aspects de la vie nationale. Politiques, économiques, sociaux... Devant une situation difficile, il propose l'espoir et la clairvoyance pour y faire face, mais, par-dessus tout, pour éviter un glissement vers la violence. "Une violence qui ne profitera qu'au régime", avertit-il. Mais il reste convaincu que le pouvoir finira par partir. Comment ? L'avocat pense que seul le combat politique peut aboutir, mais sait, pertinemment, que la mainmise du régime sur la société est tellement omnipotente qu'il sera difficile d'amorcer une dynamique qui finira par balayer le régime. "Le livre est un dossier d'informations et de réflexion destiné à ceux et à celles qui s'intéressent aux droits de l'Homme, un sujet qui renvoie à la question cruciale du système politique, du pouvoir, de la qualité des rapports entre gouvernants et gouvernés, et de l'organisation des institutions de l'État", écrit-il dans le texte de présentation du livre. Cet ouvrage est un plaidoyer pour un changement de système de gouvernance. L'auteur plaide "pour le respect des droits de l'Homme, l'égalité homme/femme, pour lever la tutelle sur le peuple, pour une transition démocratique" et s'élève "contre la dérive totalitaire du régime". L'analyse que fait l'avocat de la situation du pays prend en considération plusieurs aspects. De la colonisation à l'état actuel des choses, en passant par la prise de pouvoir par le clan d'Oujda, Me Ali-Yahia évoque aussi le conglomérat de l'opposition à Mazafran. Sur cette tentative de l'opposition de s'organiser, l'avocat a estimé que les premiers couacs sont nés chez les islamistes qui pensent qu'ils constituent la seule alternative. Il a témoigné que les partis de la mouvance démocratique ont mis en avant la nécessité d'imposer des élections propres pour connaître le poids de tout un chacun. Lors des débats, l'auteur considère que l'incapacité du chef de l'État à assumer ses responsabilités "profite à des clans" et à ce qu'il appelle "les visiteurs de nuit" qui gèrent le pays selon "leurs intérêts". Il a averti sur de probables tentatives des clans "de manipuler" la rue "pour s'assurer un ascendant sur l'autre clan", concluant que les Algériens "vivent sous une dictature". Dans son réquisitoire contre le régime, l'avocat a rappelé au Premier ministre Ahmed Ouyahia, notamment, ses prises de positions "contre nature" et ses volte-face.

Mohamed Mouloudj

El watan, 10.12.2017, CONTRIBUTIONS, Mon testament pour les libertés,

La philosophie des droits de l'Homme comporte trois éléments essentiels : la société au service des droits de l'Homme, qui est la finalité de la politique, l'esprit de tolérance et le respect d'autrui.

Ce livre est un dossier d'information et de réflexion destiné à ceux et à celles qui s'intéressent aux droits de l'Homme, un sujet qui renvoie à la question cruciale du système politique, du pouvoir, de la qualité des rapports entre gouvernants et gouvernés, et de l'organisation des institutions de l'Etat. Il mérite d'être lu et médité aussi bien par les spécialistes chevronnés que par les amateurs, les jeunes et les moins jeunes. Il véhicule l'humanisme, qui est la marque active des capacités morales, intellectuelles et scientifiques de l'Homme, afin de le maintenir dans sa dignité, sa fierté, sa liberté et ses droits.

Le respect de la personne repose sur l'Etat de droit qui s'oppose aux droits de l'Etat. C'est par le droit et dans le droit que la liberté politique constitue le complément et la garantie de la liberté civile. La notion des droits de l'Homme s'est élaborée au fil des siècles pour émerger, d'abord en Angleterre et se consolider au siècle des Lumières.

1776 : Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. 1789 : Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen en France. Elle prend sa forme définitive par la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale des Nations unies.

L'organisation actuelle des droits de l'Homme repose sur un triptyque : la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui est un monument historique, les deux Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et aux droits économiques et socioculturels, les mécanismes juridiques de protection et de réalisation des droits de l'Homme.

Ces droits sont construits sur les principes de liberté, d'égalité, de justice, de dignité, de tolérance et de non-discrimination. Ils constituent une grande cause qui mérite d'agir, de parler, d'écrire pour elle afin de mettre fin à l'arbitraire, l'intolérance, les atteintes à la liberté d'expression qui est la première des libertés parce qu'elle conditionne toutes les autres.

Les droits de l'Homme sont un contre-pouvoir, ce qui signifie qu'ils sont toujours face à l'Etat, mais jamais dans l'Etat, afin que chacun et chacune ait le droit d'exprimer ses idées et les défendre. Ils ont valeur universelle, sont inscrits

dans la Constitution mais ils ne s'incarnent pas dans la réalité quotidienne, où ils sont constamment bafoués, violés. L'Etat algérien est prompt à dénoncer les violations des droits de l'Homme commises chez les autres, mais il qualifie d'intervention inadmissible dans ses affaires les accusations dont il est l'objet à cet égard. Le combat pour les droits de l'Homme est au-dessus de toute idéologie et de tous clivages politiques.

La réprobation des Nations unies est unanime : l'Algérie ne respecte pas les droits de l'Homme, les viole et pratique l'injustice avec continuité. Le droit international est entré dans un nouvel âge avec les droits de l'Homme. Il faut distinguer trois «âges» du droit international : «le droit de la force» le plus primitif marqué par l'usage de la contrainte et de la menace, de la force armée, de représailles ; «le droit de la réciprocité» fondé sur l'équilibre des intérêts croisés (le «donnant-donnant») ; « le droit à la coopération» qui traduit la prise en compte d'intérêts communs de tous les Etats d'un patrimoine commun de l'humanité.

### **Pour l'égalité hommes/femmes**

Dans un pays où la séparation des genres — masculin, féminin — imprègne l'ordre social, il y a refus de faire passer dans les mœurs le principe et la pratique de l'égalité entre l'homme et la femme ; cette dernière est la moitié de l'homme en matière d'héritage et de témoignage. La femme n'est pas contente de son sort et n'est pas résignée à le subir.

Le fait majeur de notre société est la volonté des femmes d'être les égales des hommes dans tous les domaines de la vie. Cette volonté s'exprime surtout à propos des problèmes auxquels elles sont confrontées : maîtrise de leur destin afin de ne pas subir leur vie mais la prendre en charge, l'égalité dans le couple et la société, l'égalité dans le travail, la maîtrise de la fécondité.

Le traitement que la société réserve aux femmes est la révélation du degré de culture atteint par cette société. La société algérienne est en mutation avec une évolution lente et difficile qui tient compte des valeurs féminines, des qualités des femmes, de leur affirmation, de leur identité, de leur dignité, de leur accès, de par leurs talents et leurs compétences, non seulement à la parole, mais à occuper en nombre leur place, leur juste place à laquelle elles ont droit dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

La femme est souvent le cerveau du couple ; elle a les clefs de la maison et prend en main les intérêts de la famille. Comment sortir du dilemme,

l'alignement de l'Algérie sur les normes féministes égalitaires et le caractère irréversible de ses obligations internationales ? Le sénateur Bechar Hosni Saïdi (RND) a (dans Le Soir d'Algérie du 28 mars 2016) qualifié de conséquences néfastes la mise en œuvre par l'Algérie d'articles de la Convention internationale de lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par l'Algérie en 1996.

Réponse de Mohamed Aïssa, ministre des Affaires religieuses : «L'Algérie reste attachée aux réserves qu'elle a formulées au sujet des articles qui sont contraires aux préceptes de la religion musulmane et à l'identité nationale, notamment les dispositions de la Constitution liées à l'égalité des sexes face au mariage, le mariage avec l'approbation du tuteur ou autre. Cette convention est non conforme à la chari'a.» La Tunisie a levé les réserves sur cette convention. Les droits de la femme ne seront pleinement reconnus que dans la démocratie et l'Etat de droit.

### **Freiner la dérive totalitaire**

Un pouvoir qui se personnalise et se centralise à l'excès demeure inefficace non seulement dans le domaine des libertés et des droits de l'Homme réduits à leur plus simple expression, mais aussi dans celui de l'économie, du social et du culturel, où tous les indicateurs sont au rouge.

Il est dominé par deux grands maux : le tribalisme politique et la corruption qui a gangrené toute la société pour devenir un scandale qui ne scandalise plus. Un Président qui dispose de pouvoirs démesurés, confinant à la monarchie où tout dépend de lui et de lui seul, n'est pas au service de l'Algérie ; c'est l'Algérie qui est à son service. Les dirigeants de la haute sphère du pouvoir doivent méditer ce qu'a dit Neil Kenneth : «Je suis prêt à mourir pour mon pays, mais pas à faire mourir mon pays pour moi.» L'Algérie a besoin d'un Président qui se sacrifie pour elle mais qui ne la sacrifie pas pour lui.

Il n'y a pas séparation des pouvoirs mais confusion des pouvoirs, c'est-à-dire dictature. Il faut redéfinir le rôle du Parlement, son fonctionnement, ses rapports avec le gouvernement, son pouvoir de contrôle et de contestation, afin qu'il ne soit plus maintenu dans le rôle de chambre d'enregistrement, une majorité d'inconditionnels. Le pouvoir n'a pas résisté à la tentative, si fréquente de l'histoire nationale, d'assujettir la justice. Il y a glissement du droit, déficience et bien plus, démission de la justice.

L'impunité et la loi du silence sont la règle de la hiérarchie judiciaire. Après un long pouvoir absolu, le chef de l'Etat refuse de céder un pouvoir qu'il ne peut plus exercer et qu'il délègue à sa garde rapprochée qui agit en son nom. Le pouvoir glisse de ses mains qui ne peuvent plus le retenir et le garder vers sa fratrie, ses clans qui parlent en son nom pour pérenniser un pouvoir qui leur permet d'accaparer les richesses du pays.

Le Conseil des ministres, qui dure trois à quinze minutes, ne sert qu'à présenter le Président au public pour l'assurer qu'il est bien vivant. Les décisions importantes sont prises par les «visiteurs du soir» qui se rendent à la présidence pour diriger le pays, en leur qualité de centre de décision.

Edgar Faure, homme d'Etat français, disait : «Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent.» Jamais l'échec du pouvoir n'a été aussi évident ; jamais l'aspiration au changement n'a été aussi profonde pour mettre fin à un pouvoir totalitaire, dominateur, centralisateur, et le remplacer par la démocratie, qui repose sur trois piliers : démocratie politique, efficacité économique et justice sociale qui assurent la stabilité politique.

L'idéologie qui s'efforce d'expliquer et de légitimer le refus de la démocratie et de ses règles du jeu trouve son expression la plus achevée dans la dérive totalitaire qui régent le peuple, considéré comme mineur, immature et placé sous la haute surveillance des services de sécurité.

### **Lever la tutelle sur le peuple**

La tutelle sur le peuple est révolue ; il est souverain et doit reprendre le pouvoir qui lui a été confisqué par des élections massivement truquées ; il doit décider librement de son destin, de ses options politiques, économiques, sociales et culturelles. L'histoire a enseigné que face à la dictature, confisquant la politique, le social et le culturel, surtout l'éducation, une seule réponse pour la faire reculer d'abord, et l'éliminer ensuite : dénoncer les moyens qu'elle utilise, la force brutale du DRS, de la police, de la gendarmerie contre le peuple, pour le conduire à l'apathie, à la résignation et au fatalisme.

Prêcher la non-violence dans un pays qui la pratique, parler de justice, de liberté, d'Etat de droit, de liberté d'expression, de conscience dans un pays de dictature, dénoncer les services de renseignement qui pratiquent systématiquement et scientifiquement la torture, qui est un crime contre l'humanité, les exécutions sommaires, les disparitions forcées, c'est prouver l'ampleur de la tragédie vécue par le peuple algérien dans la décennie noire 1990.

L'Algérie où sévit le pouvoir personnel et le culte de la personnalité est l'égale de la Corée du Nord sur le plan politique, du Venezuela sur le plan économique, et des pays d'Afrique les moins développés sur le plan des libertés. Les libertés publiques, ce sont des élections non truquées, alors que la fraude a explosé durant le règne de Bouteflika ; c'est la liberté d'expression, la liberté d'association et de réunion ; c'est le respect de la liberté de conscience, défendues avec une force de conviction.

La connaissance approfondie du pays réel autorise à dire que la situation est grave et dangereuse, que le blocage de la vie nationale, qui résulte de la vacance du pouvoir et de l'absence du chef de l'Etat de la scène nationale et internationale, mène à toutes les dérives. Le temps est venu de mettre fin au système politique, de changer de pouvoir qui a mené au statu quo et à l'immobilisme. La pensée unique a engendré l'homme providentiel, l'esprit césariste qui a altéré et aliéné les libertés.

L'enjeu est l'existence de l'Algérie comme espace de démocratie, de cohésion nationale et sociale, de liberté, de justice. La situation de millions de familles qui vivent dans une insécurité économique va se détériorer par le recours à la planche à billets suivie de l'inflation à deux chiffres qui est le cancer du peuple.

L'opposition nationale qui a conscience de représenter la grande majorité des Algériens se concrétise par : les partis politiques de l'opposition qui doivent se fédérer, la société civile dans sa diversité, les syndicats autonomes, la jeunesse qui incarne la volonté d'action, les femmes marginalisées, qui doivent prendre la place à laquelle elles ont droit dans la société, leur juste place qui est l'égale de celle des hommes, les régions qui luttent pour la régionalisation et non le régionalisme, les intellectuels, chercheurs, politologues, historiens, les journalistes qui s'expriment et font des analyses.

Cette opposition doit construire un front commun pour se placer en position de force face au pouvoir. Les Algériennes et les Algériens, toutes tendances confondues, dont la détermination commune est d'instaurer la démocratie afin de vivre dans la dignité, la liberté, les droits de l'Homme doivent agir ensemble pour ne pas être accusés un jour, et sûrement par l'histoire, de non-assistance à nation en danger.

Quand la force des idées s'imposera, le changement démocratique suivra. Les idées qui honorent la liberté, la justice, sont comme les clous : plus on les frappe, plus elles s'enfoncent ! L'armée appartient au peuple et ne peut s'identifier à un pouvoir. Le devoir et l'honneur des militaires est de servir la

nation. Le pouvoir au peuple, l'armée à la nation, l'Algérie à tous les Algériens. Le pouvoir ne cesse de cacher la vérité au peuple dans tous les domaines. Pour Abraham Lincoln, «on peut tromper une partie du peuple tout le temps, on peut tromper tout le peuple quelque temps, mais on ne peut tromper tout le peuple tout le temps.»

Les deux clés du système d'éducation se nomment démocratisation et modernisation. L'université se cherche ; elle doit repenser ses méthodes et sa finalité. L'histoire, qui est un lieu de mémoire collective, explique que les habitants de ce pays sont des Amazighs, hommes libres qui ont découvert le judaïsme, le christianisme et l'islam à travers les occupations étrangères.

Le retour à l'histoire qu'il faut gérer avec efficacité permet de revenir à la culture et à la langue berbère, à l'esprit de résistance de Massinissa, Jugurtha, Kahina, Fadhma N' Soumeur... L'avenir du peuple ne peut se construire sur la négation de son histoire, de toute son histoire, qui n'est pas seulement un souvenir, une consolation, une fierté, mais une lumière qui illumine l'avenir.

### **Entamer une transition démocratique**

L'Algérie doit entamer un processus de transition démocratique pour se donner un horizon politique. C'est devant la crise de mutation de la société que le problème de la démocratie, qui est un gisement en friche, se posera avec acuité. Le mot essentiel est : Ensemble ! Car, c'est ensemble qu'on peut faire basculer l'opinion publique et ouvrir un espace politique avec la volonté et la capacité d'agir pour construire une république fondée sur une démocratie juridique.

En consacrant le régime du droit et de l'Etat de droit, cette démocratie apporterait la stabilité et la crédibilité dont l'Algérie a besoin pour relever les défis auxquels elle est confrontée. La culture et la connaissance sont, avec la liberté et la justice, le fondement de la démocratie qui est la priorité de tout renouveau politique.

Trois conditions sont nécessaires pour instaurer une démocratie : des élections libres avec l'alternance au pouvoir, des pouvoirs séparés et équilibrés, le respect des libertés. L'alternance repose sur quatre piliers : la démocratie politique, l'efficacité économique, la justice sociale et la diversité culturelle. Il faut construire un pouvoir proche des femmes et des hommes et sensible à leurs problèmes quotidiens, un pouvoir directement soumis à leur contrôle et à leur jugement.

L'avenir réside dans la construction d'une Algérie démocratique. L'Algérie est éternelle ; elle vivra et établira une démocratie avec son corollaire : des élections libres et crédibles pour restituer au peuple sa souveraineté, son pouvoir de choisir ses élus, et aux Algériens leur citoyenneté.

Ali-Yahia Abdennour

El watan, 11.12.2017, Situation des droits de l'homme, La LADDH appelle à la levée des restrictions sur les libertés,

Les années se suivent, mais la question des droits de l'homme n'évolue toujours pas en Algérie.

C'est le constat que font, chaque année, les militants et les activistes à l'occasion de la célébration de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Relevant la contradiction entre les textes de loi en vigueur dans le pays et la pratique, les organisations nationales appellent les autorités à respecter les engagements internationaux de l'Algérie. «Notre Constitution ainsi que les conventions internationales relatives aux droits de l'homme garantissent les libertés collectives et individuelles.

L'Etat doit s'en tenir à ses engagements et mettre en œuvre des politiques publiques pour promouvoir les droits de l'homme. Les Algériens sont appelés à les exercer pacifiquement malgré les restrictions et la répression», affirme le président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), Noureddine Benissad, dans un communiqué rendu public hier. Précisant que les droits de l'homme sont un patrimoine de l'humanité, il appelle les autorités «à lever toutes les restrictions» empêchant l'exercice de toutes les libertés. «Les autorités doivent lever toutes les restrictions et apporter la protection légale pour permettre l'exercice pacifique de manifester, de se rassembler, de s'organiser, d'avoir une opinion et de s'exprimer, de créer, d'entreprendre, d'investir, du culte», ajoute-t-il.

La LADDH, précise son président, appelle à cet effet à la libération, à l'élargissement et à l'arrêt des poursuites à l'encontre de toutes les personnes ayant exercé leurs droits politiques : opinion, expression ou culte. Dans la foulée, Noureddine Benissad appelle aussi à la protection des droits économiques, sociaux et culturels. «Il est du devoir de l'Etat d'assurer la justice sociale, de répartir équitablement la richesse nationale, de protéger les personnes les plus vulnérables de la société et d'organiser la solidarité nationale (retraités, handicapés, enfants, notamment mineurs contraints au travail, femmes mères ou seules, chômeurs)», lit-on dans le même communiqué.

La LADDH demande aussi la mise en place rapide de tous les instruments et tous les mécanismes prévus par la Constitution en vue de promouvoir la langue maternelle tamazight, la prise en charge des jeunes tentés par l'émigration

clandestine et la consécration de l'égalité hommes-femmes. Le président de la LADDH condamne aussi «la décision du président Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël en violation du droit international et des conventions internationales relatives aux droits de l'homme».

Outre la LADDH, plusieurs organisations ont célébré cette occasion à leur manière. C'est le cas du Collectif des familles des disparus qui a tenté, dans la matinée d'hier, d'organiser un rassemblement devant le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) à Alger. Brandissant des pancartes sur lesquelles sont transcrits des slogans demandant «s'il y a des droits de l'homme en Algérie», les membres de ce collectif ont été empêchés de se rapprocher du siège du CNDH.

Madjid Makedhi

Algerie360, 11.12.2017, «Un rapport sera présenté au Chef de l'Etat avant le 6 janvier»,



La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Fafa Si Lakhder Ben Zerrouki a déclaré, hier, à Alger, qu'un rapport annuel sera présenté au président de la République, Abdelaziz Bouteflika avant le 6 janvier 2018.

Intervenant sur les ondes de la Radio algérienne Chaîne 1 à l'émission « Dayf sabah », la présidente du CNDH a expliqué que ce rapport qui sera présenté avant le 6 janvier de l'année en cours, c'est-à-dire d'ici quelques semaines, contiendra les dernières recommandations et suggestions du Conseil avec ses six commissions, affirmant que «les droits de l'homme ont une place primordiale en Algérie». En outre, l'intervenante a indiqué qu'à l'occasion du 69ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, «ce rapport inclura les observations du Conseil sur la situation des hôpitaux, notamment après sa visite à la wilaya de Constantine, annonçant aussi la programmation des prochaines visites dans les hôpitaux du Sud pour s'enquérir des conditions des patients.

D'autre part, Benzerrouki a annoncé la signature, prochainement, de plusieurs accords, dont un avec le ministère de l'Education nationale pour instaurer une culture des droits de l'homme dans l'esprit des générations futures, ainsi que d'autres accords avec les ministères de la Santé et de la Solidarité nationale. Evoquant les prérogatives du Conseil national des droits de l'homme crée en vertu de l'amendement de la Constitution en 2016, la présidente a insisté sur l'importance de l'alerte précoce que fait le CNDH, «car en cas de crise, nous travaillons pour prendre toutes les mesures préventives en coordination avec les autorités concernées, nous surveillons aussi les alertes de violations, nous recevons des demandes au niveau du Comité permanent de médiation du Conseil pour les envoyer aux parties concernées».

Par ailleurs, Benzerrouki a annoncé l'installation de quatre délégués régionaux, membres du Conseil à Chlef, Sétif, et dans le Sud, ainsi que l'installation du

délégué d'Alger à Béjaia, expliquant que ces délégués assisteront les reporters dans leurs missions. Parlant du rôle du Conseil dans la protection des droits des enfants et des femmes, l'intervenante a souligné la nécessité de modifier l'article 66 du Code de la famille, qui assure la garde de la mère à son fils après le divorce et l'annulation de cette décision en cas de mariage à nouveau et a forcé le fils à vivre avec la femme du père, considérant cela comme une injustice à l'égard de l'enfant et sa maman. Dans ce sens, la première responsable du CNDH a rappelé que son institution a proposé la révision de cet article de la loi, en laissant le juge des affaires familiales s'occuper de statuer cette affaire en fonction de l'intérêt supérieur après avoir entendu l'enfant en présence de ses parents. Par rapport à la loi sur l'ADN, la même responsable a considéré qu'il est urgent d'appliquer le prélèvement ADN pour établir la paternité de l'enfant hors mariage. A cet effet, elle a souligné que cette procédure s'applique, actuellement, juste dans le cas de mariage, considérant que cela présente «une violation du droit de l'enfant qui reste la seule victime, il faut appliquer cette procédure dans le cas où le père ne reconnaît pas son enfant», relevant dans ce sens, que les derniers statistiques indiquent qu'il y a 3.000 enfants hors mariage. Sur un autre plan, Benzerrouki a annoncé sa participation, hier, au Sultanah d'Oman dans une réunion d'urgence pour étudier les derniers développements de la situation après l'annonce du président américain, Donald Trump pour considérer El Qods comme capitale du colonisateur Israël.

Zahra Kefane

L'expression, 20.12.2017, Près de 70.000 sans-papiers algériens attendent leur expulsion d'Europe,

Selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh), citée par le site électronique ObservAlgérie, 69.000 immigrants clandestins algériens attendent actuellement leur expulsion dans des centres de rétention sur le Vieux Continent. Selon les chiffres donnés par la même source, 37.000 Algériens se trouvent actuellement dans des centres de rétention en France, dans l'attente de leur rapatriement vers l'Algérie. La Belgique détient également 25.000 émigrés de nationalité algérienne en attendant leur expulsion. L'Italie compte également 3500 émigrés clandestins algériens devant être expulsés, alors que l'Allemagne en compte 2100 et l'Espagne 1500, indique la même source.

Liberté, 24.12.2017, MALGRÉ LA DÉCISION DE LA JUSTICE QUI L'À RELAXÉ, Magistrats faussaires : Mellouk refuse le silence,



Mellouk a révélé que plusieurs hauts cadres de l'État ont essayé de le "soudoyer" dans le but de récupérer certains documents les compromettant, eux-mêmes, ou des membres de leur famille.

La décision de la justice de relaxer Benyoucef Mellouk dans le cadre de l'affaire dite des magistrats faussaires ne mettra pas un terme à sa quête de vérité. Ainsi, Benyoucef Mellouk, invité, hier, par Jil Jadid, dans le cadre des activités de son conseil scientifique, a souligné qu'il ne se taira jamais. "Je refuse le silence et je vais poursuivre mon combat contre ceux qui ont ruiné le pays", a-t-il dit, assurant que son combat "doit être partagé, notamment par la presse", à laquelle il a rendu, par ailleurs, hommage pour son soutien. L'invité de Jil Jadid a révélé qu'il a appris sa relaxe par voie de presse. Idem pour son avocat Me Aït Larbi. Si Mellouk voit en cette relaxe "une manipulation", il jure que seule la mort l'arrêtera dans sa quête de justice.

Devant plusieurs cadres du parti de Soufiane Djilali et de nombreux citoyens, Benyoucef Mellouk a souligné que l'affaire des magistrats faussaires remonte aux débuts des années 70. Après un bref rappel des différentes péripéties qu'a connues l'affaire, il a rappelé que le nombre de "harkis" qui ont intégré le corps de la justice est de 520 magistrats. "Les faux moudjahidine qui ont pris le pouvoir sont la source de tous les crimes, humains et économique qu'a subis le pays", a-t-il accusé, révélant qu'en 1963, sous la direction de Mohammedi Saïd, alors ministre des Anciens moudjahidine et Victimes de la guerre, il a été recensé 126 000 anciens vrais maquisards. "Ce chiffre a été tiré des registres des 6 Wilayas historiques", a-t-il précisé, soulignant que le nombre de faux moudjahidine a atteint les 864 000. "Ces harkis qui ont pris le pouvoir ont gangrené les institutions de l'État", a-t-il encore déclaré, exhibant les documents qui constituent les preuves. "Ils ont essayé par tous les moyens de me soutirer ces documents, mais en vain." Dans la foulée, Mellouk a révélé que plusieurs

hauts cadres de l'État ont essayé de le "soudoyer" dans le but de récupérer certains documents les compromettant, eux-mêmes, ou des membres de leur famille. "Même aujourd'hui, on a baptisé une structure de la justice du nom d'un magistrat faussaire parce qu'il est proche cousin des Bouteflika", a-t-il dit. "Il est difficile de les combattre parce que leurs ramifications sont dans toutes les institutions de l'État, y compris les plus sensibles", a ajouté, dépité, Mellouk, avant de citer les noms de certains faux moudjahidine dont les enfants et les proches occupent des postes "stratégiques" au sein de l'État.

Dans sa lancée, Mellouk a cité nommément les noms d'anciens hauts cadres dont le passé dit révolutionnaire n'était qu'une vue d'esprit. Pire, il a cité certains dont la seule activité durant la guerre est leur ralliement à la France coloniale. "Il est aussi difficile d'espérer une mise sur pied d'un État de droit en l'absence d'une justice libre", regrette Mellouk, et que "ce sont ces gens qui jugent les Algériens, alors qu'ils sont passibles de crime contre le pays, contre les martyrs", n'a-t-il cessé de répéter. Il a rappelé qu'il a été emprisonné à quatre reprises, sans compter les pressions qu'il a subies et que sa famille et ses proches ont également subies. "Le défunt Mohamed Boudiaf a exigé ma libération quelques semaines avant son assassinat", a-t-il témoigné.

Pour Mellouk, l'assassinat à Annaba, le 29 juin 1992, de Boudiaf serait en relation avec l'affaire des magistrats faussaires que le défunt président du HCE voulait prendre en main. Grave révélation qui contredit la version officielle qui a abouti à un acte isolé commis par Boumaârafi. Sur un autre volet, il a regretté qu'aucun parti politique ne se soit intéressé à cette affaire. Il a tenu à rendre hommage à Me Mokrane Aït Larbi, seul avocat qui l'a défendu, refusant même de prendre ses honoraires, car estimant que cette affaire est celle de tout un pays.

Mohamed Mouloudj

Liberté, 24.12.2017, LE RAJ ORGANISE UNE RENCONTRE NATIONALE SUR LA MIGRATION, “Il faut traiter le mal à la racine”,

L’association pour le Rassemblement, actions, jeunesse (RAJ) organise, depuis vendredi dernier, un cycle de débats autour du phénomène de la migration dans tous ses états en Algérie dans le sillage de la célébration de la Journée mondiale du migrant coïncidant avec le 18 décembre de chaque année. C’est la fondation méditerranéenne Djanatu el-Arif, basée à la Vallée des Jardins à Debdaba (wilaya de Mostaganem), qui abrite le séminaire qui se poursuit aujourd’hui.

Un public assez nombreux est venu assister à l’événement revêtant d’un cachet national et brûlant d’actualité, ce qui a drainé la masse de jeunes étudiants, jeunes actifs et journalistes de divers médias. Il y avait près de 100 participants à la manifestation scientifique placée sous le thème : “Flux migratoires et phénomène de l’immigration clandestine”, état des lieux et perspectives, à travers laquelle, les organisateurs ont tenu à mettre en exergue la dangerosité de la situation impliquant les migrants transnationaux qui traversent le pays, l’Algérie à la fois pays émetteur et récepteur de migrants sur leurs conditions de vie face à un “racisme de plus en plus visible dans la société”.

Ce sont trois jours durant lesquels, les membres de l’association décortiquent la problématique du drame humain de l’immigration illégale entreprise par bon nombre des jeunes Algériens à bord d’embarcations de fortune pour rejoindre l’autre rive de la Méditerranée. Au cours de l’ouverture de la rencontre nationale initiée par le RAJ, des débats autour de la politique migratoire algérienne et de la nouvelle loi d’asile ont été animés par les organisateurs avec une interactivité de l’auditoire assez appréciable. En marge de l’événement, Abdelwahab Cherfaoui, président de l’association Rassemblement, actions, jeunesse (RAJ), a déclaré à Liberté que “l’un des objectifs de la manifestation est d’interpeller les plus hautes autorités de la République sur ce phénomène qui a pris des proportions dramatiques à l’échelle nationale pour traiter le mal à la racine en trouvant les solutions à l’échec des politiques de migration”. Et d’enchaîner : “Le cadre juridique entourant la migration doit être revu de fond en comble, et par-delà même cet aspect, nous dénonçons l’approche sécuritaire dans le traitement du phénomène des harragas et les rafles organisées des Subsahariens.” En présence du vice-président de la Fondation méditerranéenne Djanatu al-Arif, Benhabib Abdelallah, et de bon nombre de juristes, d’universitaires et de spécialistes en droit international, l’association RAJ a, par la voix de son président, dénoncé le manque de perspective et de visibilité pour l’avenir des jeunes diplômés qui sont pris entre le marteau et l’enclume, et dont le seul horizon qui s’offre à eux est, désormais, de tenter l’aventure maritime de la “harga” en l’absence d’une politique publique claire envers cette importante frange de la population.